

GALPA Îles et Estuaires Charentais

UNE TRANSITION BLEUE EN FAVEUR DES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE
L'AQUACULTURE POUR LA PRÉSERVATION D'UN TERRITOIRE MARITIME ET
LITTORAL SITUÉ ENTRE ESTUAIRES ET MARAIS

COMMENT DIMINUER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIÈRE BLEUE

DLAL FEAMPA 2021 - 2027 ÉVALUATION À MI-PARCOURS 2023 - 2025



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Projet co-financé par l'Union Européenne

Table des matières

POURQUOI UNE ÉVALUATION À MI-PARCOURS ?	4
<i>Contexte</i>	4
<i>Les enjeux</i>	4
<i>Objectifs</i>	4
MÉTHODE ET OUTILS	5
LES AXES D'ÉVALUATION	6
<i>La stratégie = fiche action = la convention</i>	6
Questions évaluatives	6
Prérequis.....	6
Rythme et évolution de la consommation de la maquette financière DLAL FEAMPA	7
Montant global engagé	7
Projets et montants engagés par comité et par année	8
Montant engagé par fiches-actions.....	8
Types d'actions soutenues	9
La qualification des porteurs de projets.....	12
Le cas des dossiers mutualisés.....	14
Vos avis concernant l'ouverture de cette programmation à la croissance bleue	15
Vos avis concernant l'adéquation de la stratégie et des projets vis-à-vis des enjeux des filières du territoire	16
Conclusions et axes d'évolution.....	16
<i>Le fonctionnement = le règlement intérieur = la gouvernance</i>	18
Questions évaluatives	18
Prérequis.....	18
La composition du comité.....	20
Implication et assiduité des membres GALPA	22
Le déroulé des séances du GALPA.....	23
Lieu, fréquence et durée	23
Utilité des documents fournis	23
Connaissance du DLAL	23
L'ordre du jour des réunions	23
La présence des porteurs de projets	24
Les modalités de vote	24
Le GALPA, une instance génératrice de lien entre les acteurs du territoire et qui permet d'acquérir des connaissances ?	24
Le fonctionnement du GALPA, vers quelles voies d'amélioration ?	24
Conclusion et axes d'évolution	24
<i>La sélection = les outils = grille de sélection, critères et communication</i>	26
Questions évaluatives	26
Prérequis.....	26
La notation des projets sur la base des critères de sélection et d'aide à la décision	27
L'auto évaluation réalisée par les porteurs de projet	29
Vos avis concernant l'utilité de l'outil de sélection	29
L'articulation entre comité technique et le GALPA	29
La communication dédiée au GALPA.....	29
La communication autour de l'activité du GALPA	30
Vos avis concernant la communication dédiée au GALPA	30
Les animations thématiques	30

Vos avis concernant les animations thématiques	30
Conclusion et axes d'évolution	31
<i>La plus-value du GALPA et sa poursuite sur et pour le territoire</i>	<i>32</i>
Questions évaluatives	32
Prérequis.....	32
Vos avis sur la plus-value du dispositif sur le territoire	32
Vos avis sur les points positifs et négatifs du dispositif.....	32
Les délais d'instruction et les difficultés administratives du montage des dossiers.....	33
La suite de la programmation du DLAL FEAMPA 2021 - 2027	33
Conclusion et axes d'évolution	33
CONCLUSION	35
<i>La stratégie = fiche action = la convention</i>	<i>35</i>
<i>Le fonctionnement = le règlement intérieur = la gouvernance.....</i>	<i>35</i>
<i>La sélection = les outils = grille de sélection, critères et communication.....</i>	<i>36</i>
<i>La plus-value du GALPA et sa poursuite sur et pour le territoire</i>	<i>36</i>

Pourquoi une évaluation à mi-parcours ?

Contexte

L'évaluation à mi-parcours de la programmation DLAL FEAMPA 2021-2027 n'est pas une obligation réglementaire, néanmoins cet exercice permet de faire un point d'étape après 2 ans et demi de sélection de projets (octobre 2023 à mars 2026).

À mi-parcours, la consommation de la maquette financière attribuée au territoire Îles et Estuaires Charentais est consommée à hauteur de 50% et il paraissait intéressant à cette étape d'interroger le dispositif. L'objectif est bien de faire un état des lieux du fonctionnement global du GALPA et de ses outils en vue de les améliorer.

Les années 2025 et 2026 représentent des années charnières pour différentes raisons :

- Dégagement d'Office : le 31/12/2025 était la date butoir du premier objectif de paiement de la programmation FEAMPA fixée par la Commission Européenne. Pour éviter le dégagement d'office (ie. retrait d'enveloppe en cas de non atteinte de l'objectif), la France devait avoir déclaré 95,8 M€ FEAMPA (ie. versés et déclarés à la Commission). À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, l'objectif était de payer 5,69M d'euros de FEAMPA en octobre 2025. Début septembre, 94% de la cible étaient atteints et les prévisions pour octobre ont permis d'atteindre cette cible, aussi le dégagement d'office n'a pas été appliqué.
- Remaquetage à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine : fin 2025 a été également l'occasion de revoir les montants attribués aux objectifs stratégiques de la stratégie régionale FEAMPA et des montants correspondants. La ligne du DLAL n'a pas été impactée par ce remaquetage.
- Élections municipales, intercommunales et professionnelles : 2026 est une année regroupant à la fois des élections communales et professionnelles. Un ralentissement du dépôt des projets et du fonctionnement du GALPA est à prévoir au premier semestre 2026.

Ces différents éléments justifient le fait de faire un état des lieux du fonctionnement du GALPA afin de dynamiser une thématique ou de modifier certaines procédures locales si le besoin s'en fait ressentir.

Les enjeux

Différents enjeux motivent donc ce bilan à mi-parcours :

- Disposer d'une vision, d'un certain recul sur le fonctionnement du GALPA pour améliorer, faire évoluer certaines règles ou outils ;
- Pouvoir identifier clairement les difficultés externes liées au dispositif pour les faire connaître et améliorer le fonctionnement ;
- Valoriser les projets et le dispositif en lui-même ;
- Montrer la plus-value et l'intérêt du DLAL pour le territoire et les filières en vue de la prochaine programmation.

Objectifs

L'objectif est bien de mettre en exergue ces différents éléments afin de maintenir une bonne dynamique de sélection, faire émerger des projets, maintenir la dynamique territoriale et soutenir les projets en faveur des filières bleues.

Méthode et outils

Différents outils seront mobilisés pour réaliser cette évaluation à mi-parcours, des outils quantitatifs et qualitatifs de suivis :

- Les évaluations annuelles du GALPA ;
- Le tableur de suivis des projets et de leur notation,
- Les tableurs de suivi de présence et de l'évolution de la composition du comité GALPA ;
- Enfin, des éléments qualitatifs ont été collectés par le biais d'un questionnaire soumis aux membres votants du GALPA durant l'année 2025 afin de collecter la perception des acteurs vis-à-vis du fonctionnement de l'instance. 18 membres votants ont répondu à ce questionnaire sur 56 soit 32% des membres votants. Si l'on regarde la représentativité par ligne, 15 lignes sur 28 sont représentées soit 53,5% des lignes associant titulaire et suppléant.

Domaine	Nombres de lignes représentées	Pourcentage représentativité
EPCI / Collectivité	4/5	80%
Pêche et Aquaculture	3/5	60%
Ports et infrastructures portuaires	2/4	50%
Autres filières de l'économie bleue (biotechnologie marines, ressources biologiques marines, protection et surveillance du littoral, tourisme, industrie nautique et navale)	2/5	40%
Autres filières locales (Formation, ESS, Culture et patrimoine, Marais) (Société civile, Environnement, Animation)	4/9	40%
TOTAL	15/28	53%

Les axes d'évaluation

Les trois axes qui seront interrogés dans cette évaluation à mi-parcours correspondent et sont régis par les documents de cadrage et de mise en œuvre de la programmation DLAL FEAMPA sur le territoire.

Nous nous intéresserons tout d'abord à la stratégie qui fait référence aux fiches-actions et qui sont encadrées par la convention entre l'organisme intermédiaire, la Région Nouvelle Aquitaine et le GALPA Îles et Estuaires Charentais. La stratégie du GALPA, étendue à l'économie bleue durable sur cette programmation, a été laissée volontairement ouverte sur les thématiques qu'elle couvre et non contraignante du point de vue des règles d'éligibilité des projets (aucune restriction relative à un montant plancher ou plafond des projets, aux bénéficiaires éligibles, au taux d'aides publiques attribué). Seule l'exclusion des projets de valorisation touristique a été actée. Aussi, est-ce que ces choix permettent une bonne dynamique de consommation de la maquette ? ; Les projets sélectionnés répondent-ils aux enjeux des filières et du territoire ? ; Quelles sont les attentes en termes de projets ?

Puis, sera interrogé le fonctionnement du GALPA qui est dicté au sein du règlement intérieur et qui décrit la gouvernance de cette instance de décision. Plusieurs directives devaient être respectées pour la mise en œuvre et le fonctionnement du GALPA. Aussi, est-ce que cette instance fonctionne ? ; Est-elle opérationnelle et permet-elle de créer du lien sur le territoire ? ; Les règles sont-elles appropriées par les acteurs ? ; Ont-ils un bon niveau de connaissance du fonctionnement du GALPA ?

L'axe suivant permettra d'interroger les modalités de sélection et les outils associés tels que la grille de sélection, ses critères et la communication réalisée autour du GALPA. Est-ce que la procédure de sélection des projets est adaptée ? ; Les outils sont-ils opérationnels ? ; Les outils de communication développés permettent-ils de faire connaître le GALPA ?

Enfin, un dernier axe ciblera la plus-value du GALPA sur le territoire. Nous viendrons interroger quelles sont les retombées du GALPA sur le territoire et pour les filières ? ; Quelles sont les principales difficultés de mise en œuvre et enfin quels seraient les axes d'amélioration à prioriser pour la future programmation ?

La stratégie = fiche action = la convention

Questions évaluatives

- Est-ce que la stratégie vient répondre aux enjeux des filières et du territoire et à leur évolution ?
- Le GALPA et les projets soutenus sont-ils une plus-value pour les filières pêche et aquaculture et pour l'économie bleue du territoire ?
- Quelles sont les attentes en termes de projets ?

Prérequis

La construction de la stratégie territoriale dédiée à la transition bleue en faveur des filières Pêche et Aquaculture, a fait l'objet d'un travail partenarial et collectif intense sur le territoire entre septembre 2020 et juin 2022.

Ce travail s'est inscrit d'une part dans le prolongement des programmes FEP et FEAMP des périodes de programmation précédentes et d'autre part dans le cadre de la mission croissance bleue lancée sur le territoire en septembre 2020 en application de la stratégie régionale.

Aussi, une série de réunions de concertation couplées avec des rendez-vous individuels avec les acteurs du GALPA FEAMP ont eu lieu à partir de 2021. Ces échanges ont permis, via une démarche ascendante, de collecter les enjeux locaux et les principaux axes de travail à développer. En parallèle, la mission croissance bleue a dressé un diagnostic économie bleue durable sur le territoire.

Les résultats de ces deux démarches ont été croisés afin d'affiner une stratégie DLAL FEAMPA adaptée aux enjeux du territoire et aux besoins des professionnels de l'économie bleue.

Le cadre réglementaire impose deux nouveautés avec cette nouvelle programmation : d'une part, l'ouverture du DLAL FEAMPA à la thématique de l'économie bleue durable, soit la prise en compte de l'ensemble des filières bleues du territoire pour la construction de la stratégie et le fonctionnement global du GALPA. De plus, un cadre stratégique Interfonds FEDER - LEADER - FEAMPA a permis de proposer une candidature unique auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ces différentes démarches ont abouti à la proposition d'un volet DLAL FEAMPA au sein de cette stratégie Interfonds. Cet axe est intitulé : *Une transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais*. Elle se décline en trois fiches-actions : (1) Préserver une bonne dynamique économique des filières pêche et aquaculture ; (2) Maintenir une bonne qualité environnementale des filières pêche et aquaculture ; (3) Coopérer pour accompagner une transition bleue en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture.

La maquette financière globale FEAMPA attribuée au GALPA Îles et Estuaire Charentais est de 1 000 000€. Les acteurs ont souhaité flécher 400 000€ sur la FA 1, 550 000€ sur la FA2 et 50 000€ sur la FA 3. 1 000 000€ de co-financement régional vient compléter cette enveloppe DLAL FEAMPA.

Les évolutions induites par le cadre réglementaire ont incité les acteurs locaux à rester prudents sur la mise en place de critères restrictifs supplémentaires au sein de la stratégie (absence de restriction concernant les dépenses ou les bénéficiaires éligibles). Seules les actions de type « valorisation touristique » ont été exclues des projets éligibles.

Rythme et évolution de la consommation de la maquette financière DLAL FEAMPA

Montant global engagé

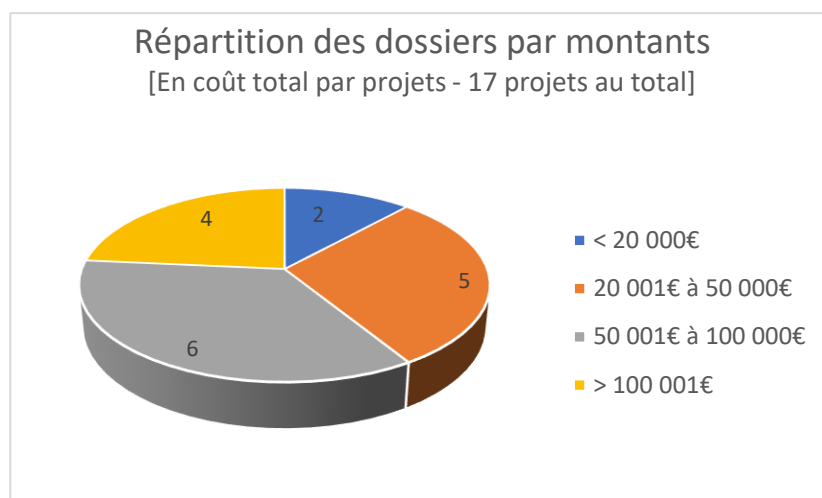
À mi-parcours, le montant global FEAMPA engagé est de **518 170,07€ soit 52% de la maquette** financière. Le même montant de contrepartie régionale est engagé. Le coût total des projets pour le GALPA Îles et Estuaires Charentais s'élève à 1 295 425,13€.

Le taux d'aides publiques est le même sur l'ensemble des dossiers sélectionnés soit 80% répartis entre 50% Région Nouvelle-Aquitaine et 50% DLAL FEAMPA.

Une grande majorité de dossier présente un coût total (part FEAMPA + Région + autofinancement) sous les 100 000€. Le montant moyen FEAMPA engagé par dossier est de 30 480,59€ et le coût total moyen s'élève à 76 201,48€. Le plus petit dossier présente un coût total de 12 059€ et le plus important s'élève à 201 740€.

En termes de paiement, 2 dossiers sont soldés et 3 ont fait l'objet d'un acompte, 114 250,08€ ont été versés en paiement (montant FEAMPA), soit 11% de la maquette FEAMPA (72 858€ payés et 41 392,08€ d'acompte).

Nombre de projets	FEAMPA engagé	Contrepartie Région	Montant aides publiques	Autofinancement	Cout total projet IEC
17	518 170,07€	518 170,07€	1 036 340,14 €	259 085,03 €	1 295 425,13 €
Montants moyens	30 480,59€	30 480,59€	60 961,18 €	15 240,30€	76 201,48€



Projets et montants engagés par comité et par année

Date des comités	20/10/23	16/02/24	14/06/24	11/10/24	21/03/25	17/10/25	TOTAL
Montants engagés	126 291,52€	153 554,01€	41 242,00€	85 043,84€	55 155,22€	56 883,48€	518 170,07€
TOTAL	126 291,52€	279 839,85€			112 038,70€		
% engagés	12,63%	15,36%	4,12%	8,50%	5,52%	5,69%	51,82%
TOTAL	12,63%	27,98%			11,20%		
Nbr de dossiers	5	3	1	3	2	3	17
TOTAL	5	7			5		

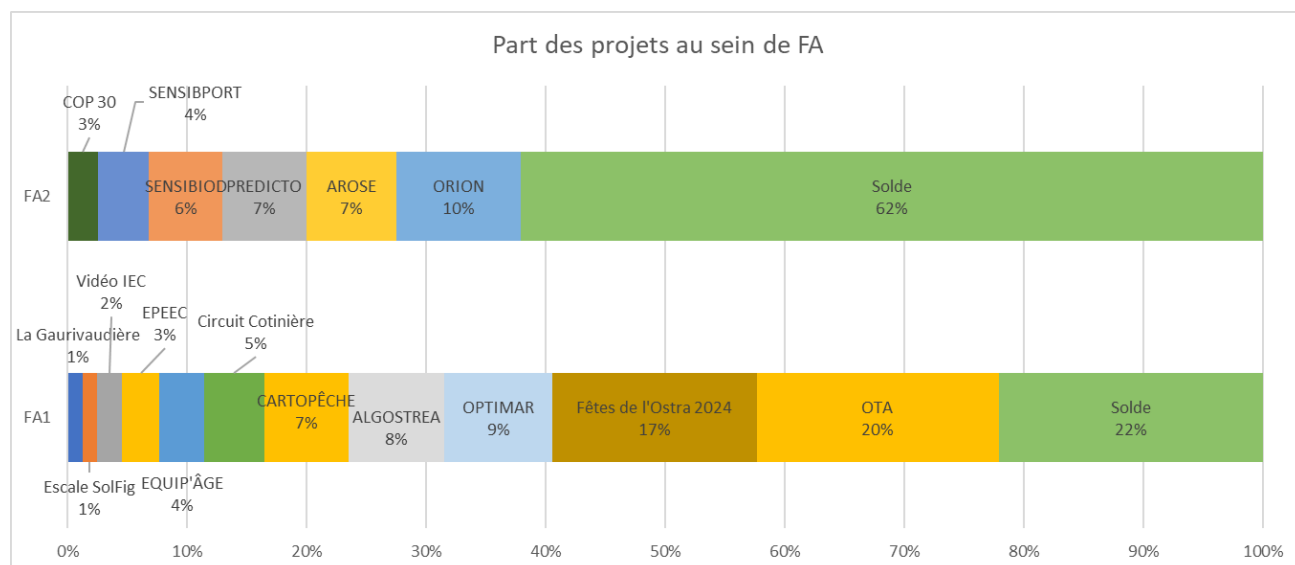
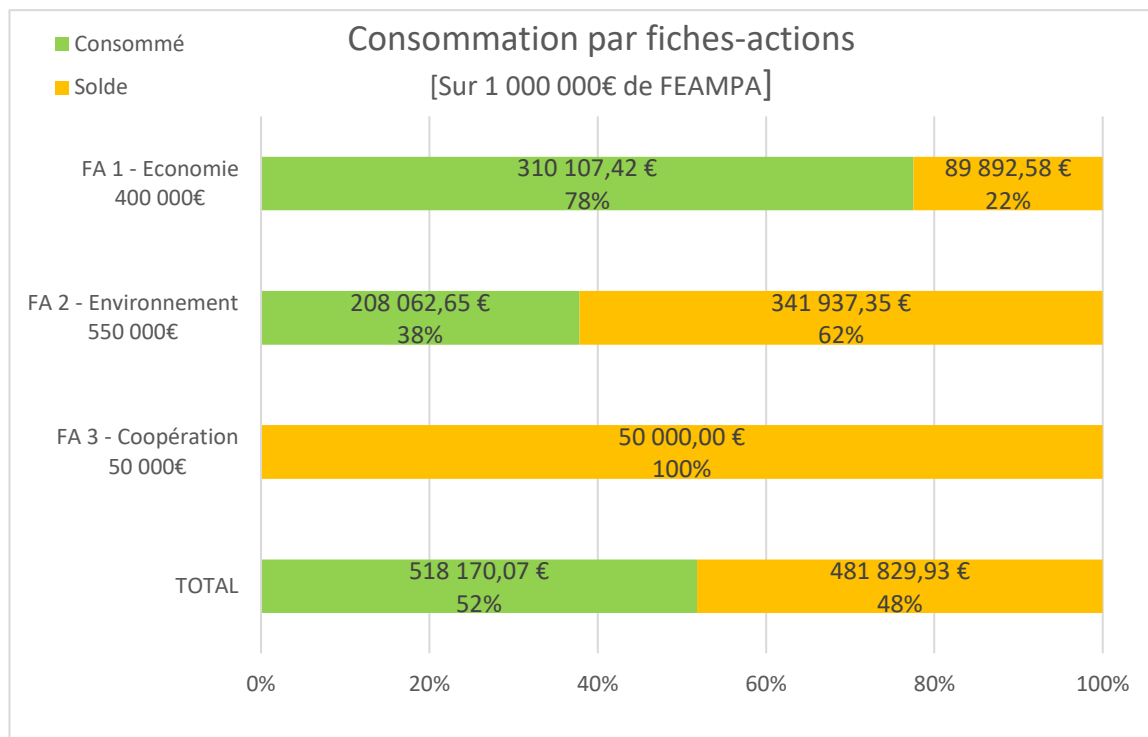
Le rythme de consommation de la maquette financière a été très soutenu lors des deux premiers comités car de nombreux projets étaient prêts à être présentés. En moyenne 8,6% de la maquette sont engagés sur chacun des comités.

17 dossiers ont été sélectionnés au 31/12/2025, 5 dossiers ont été sélectionnés en 2023, 7 en 2024 et 5 en 2025. Un dossier présenté au GALPA n'a pas été sélectionné car il a été considéré comme ne s'inscrivant pas au sein de la stratégie. Enfin, un dossier a été abandonné après sélection.

Montant engagé par fiches-actions

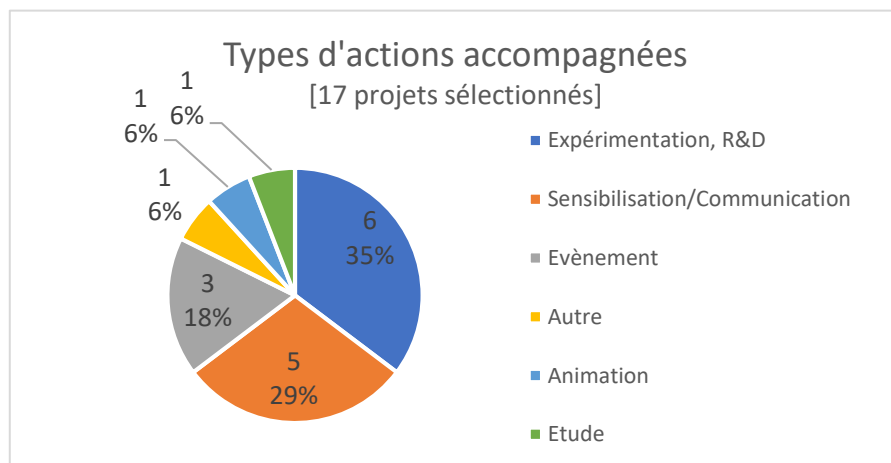
Au 31 décembre 2025, il existe un déséquilibre de consommation entre les deux fiches-actions. La première étant plus fortement sollicitée (78% de consommation pour 11 projets) que la seconde (38% pour 6 projets). La troisième fiche-action dédiée à la coopération n'est pour le moment pas du tout consommée.

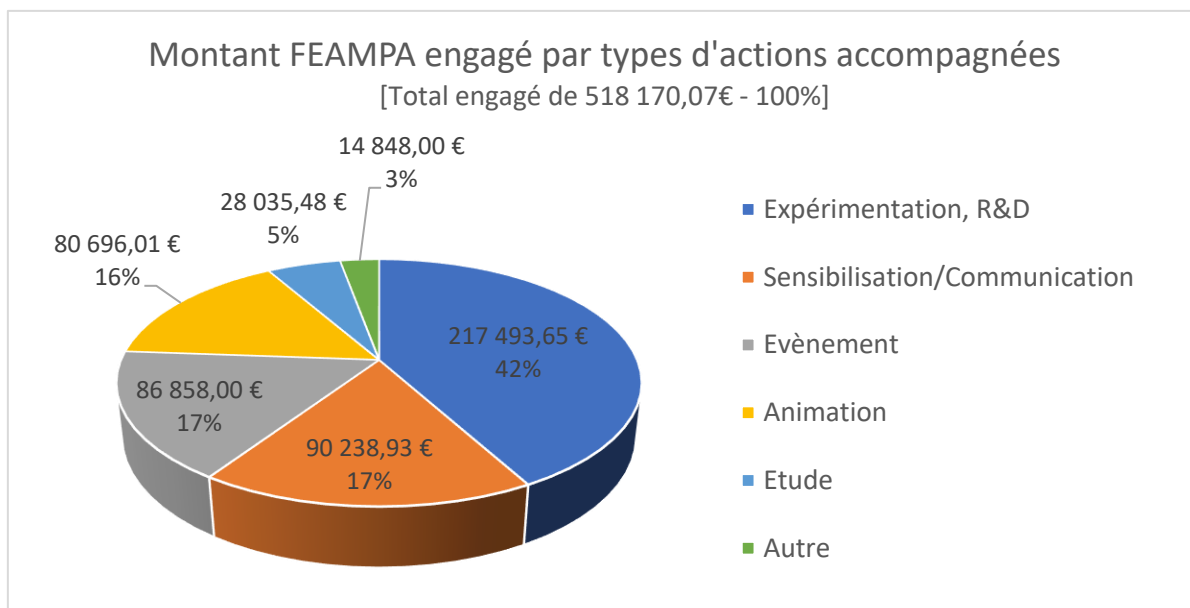
La seconde fiche-action présente des montants moyens engagés par projets supérieurs à la fiche-action 1 (34 677€ pour la seconde contre 28 191€ pour la première). La part des projets au sein des fiches-actions est très variable.



Types d'actions soutenues

Les projets sélectionnés par le GALPA sont avant tout des projets d'expérimentation, R&D et de sensibilisation/communication (11 projets soit 65% des projets sélectionnés sollicitant 60% de la maquette engagée).



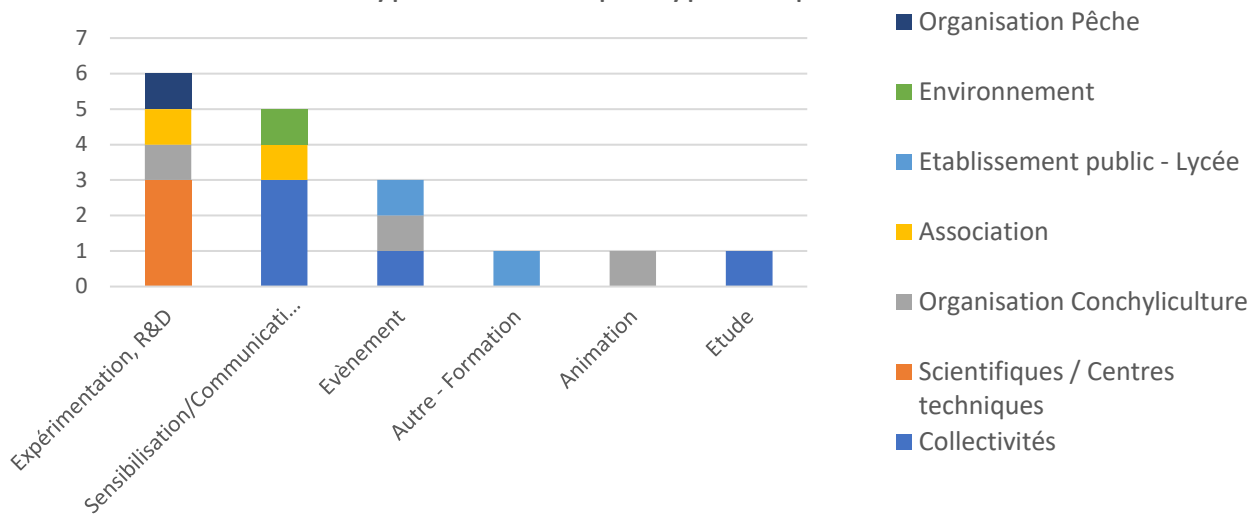


Au sein des types d'actions les plus soutenues, les projets de R&D et d'expérimentations paraissent être ceux qui présentent un montant moyen par projet le plus élevé. À l'inverse, les projets de sensibilisation et de communication présentent des montants FEAMPA engagés relativement faibles.

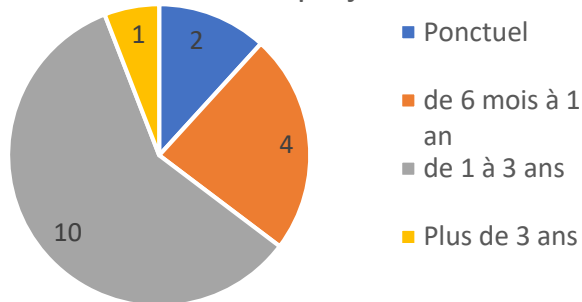
Types de projets	Total FEAMPA engagé	% de FEAMPA engagé	Nombre de projets	Montant moyen de projet par type
Expérimentation, R&D	217 493,65 €	41,97%	6	36 248,94 €
Sensibilisation/Communication	90 238,93 €	17,41%	5	18 047,79 €
Évènement	86 858,00 €	16,76%	3	28 952,67 €
Animation	80 696,01 €	15,57%	1	80 696,01 €
Étude	28 035,48 €	5,41%	1	28 035,48 €
Autre (Formation)	14 848,00 €	2,87%	1	14 848,00 €
Total général	518 170,07 €	100,00%	17	30 480,59 €

Si l'on croise les types d'actions par types de porteurs, on remarque que les projets d'expérimentation et de R&D sont avant tout portés par des établissements scientifiques ou centres techniques. Les projets de sensibilisation sont principalement portés par des collectivités. De façon globale, on remarque une diversité du type de projets portés par les différents bénéficiaires.

Types d'actions par types de porteurs

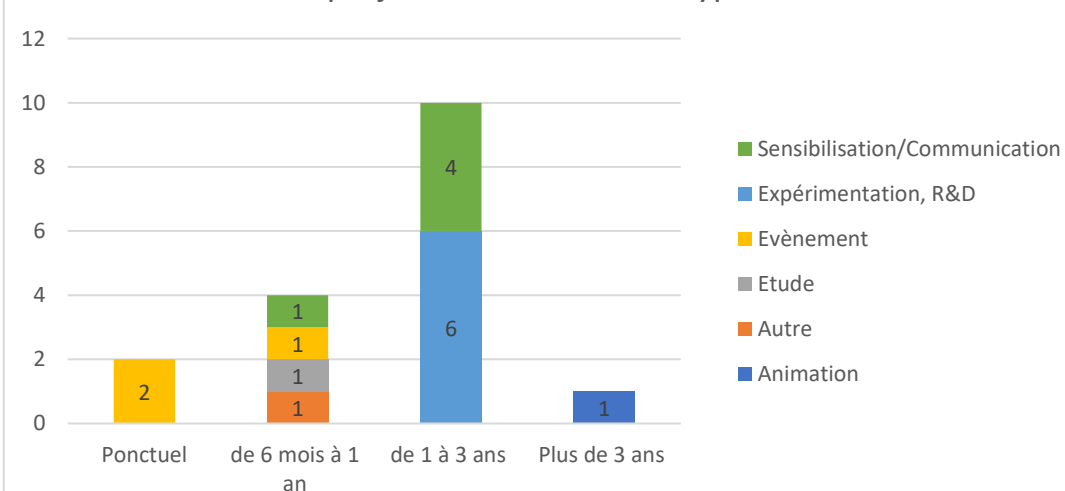


Durée des projets

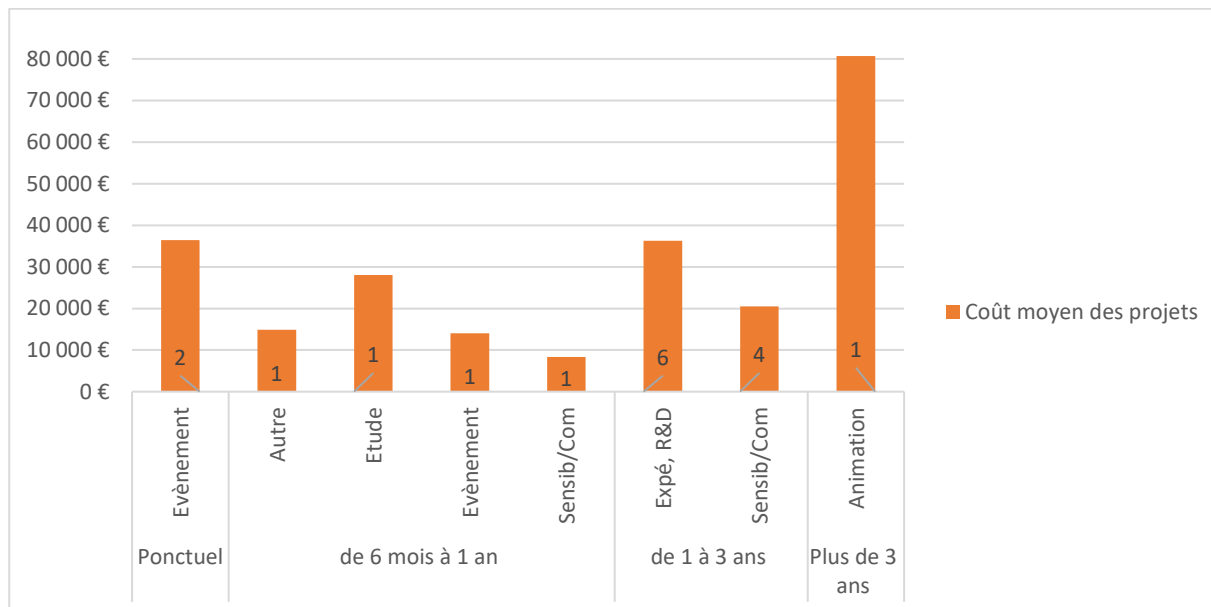


La majorité des projets accompagnés ont une durée de réalisation entre 1 et 3 ans. Les durées de projets concordent avec les types d'actions. Les projets ponctuels sont des évènements, l'unique projet de plus de 3 ans est un projet d'animation (recrutement) et les projets de 1 à 3 ans sont le plus souvent des projets d'expérimentation ou de R&D.

Durée des projets en fonction des types d'actions

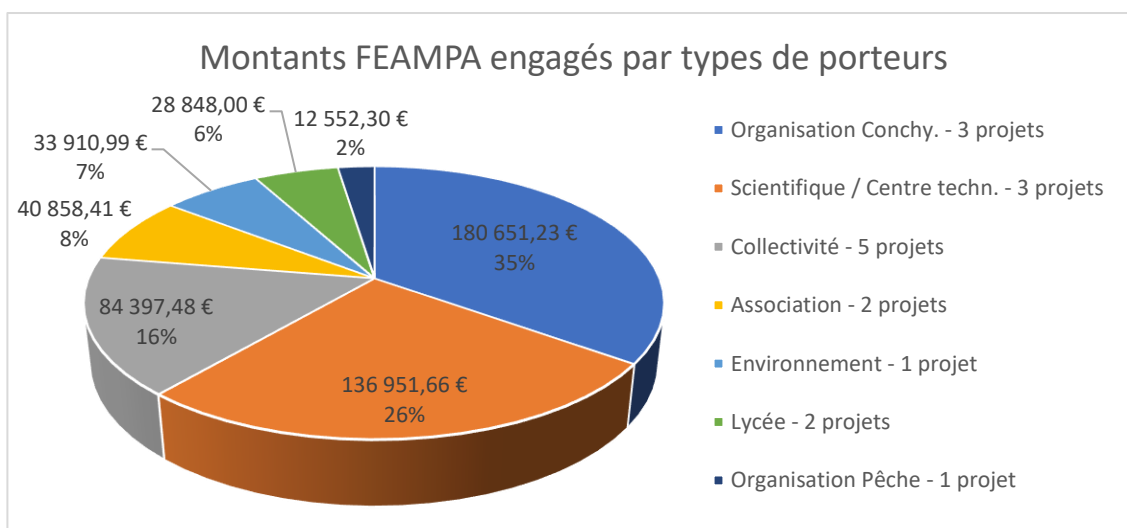
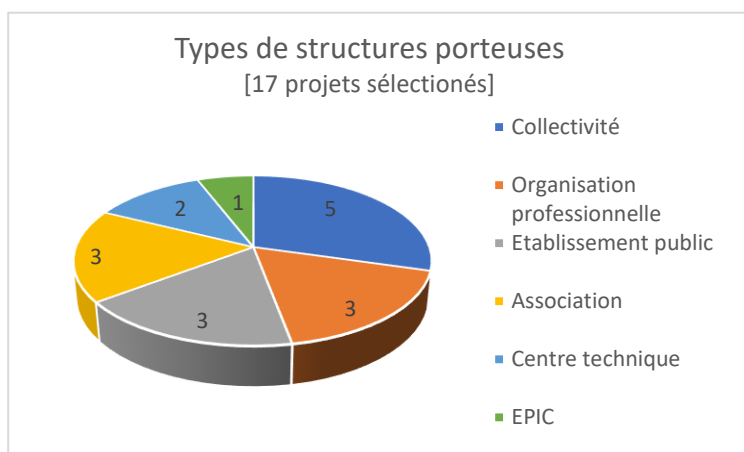


Enfin, en croisant les durées avec les montants moyens des projets, on constate que la corrélation n'est pas si évidente. Certes le projet le plus long a le montant moyen le plus élevé mais cela est plus dû au type de projet qu'à sa durée. On constate par contre que certains événements ponctuels sollicitent un montant moyen conséquent. Enfin, on retrouve les projets d'expérimentation comme étant ceux relativement longs et mobilisant un montant moyen conséquent.



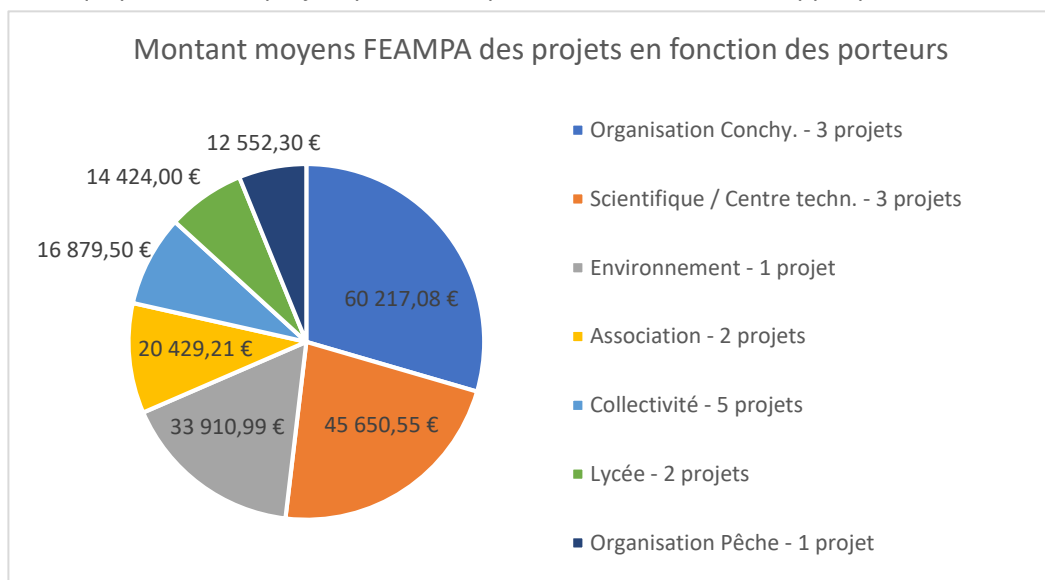
La qualification des porteurs de projets

Sur les 17 opérations sélectionnées par le GALPA, 12 structures porteuses différentes sont représentées. On constate que ce sont les collectivités (CARA, Département 17) qui portent le plus de projets. Suivent de façon égale les organisations professionnelles (CDPMEM et CRC), les établissements publics (Lycées et PNM EGMP) ainsi que les associations locales (GQ HMO, ACRIMA et Société des Régates de Saint-Trojan).



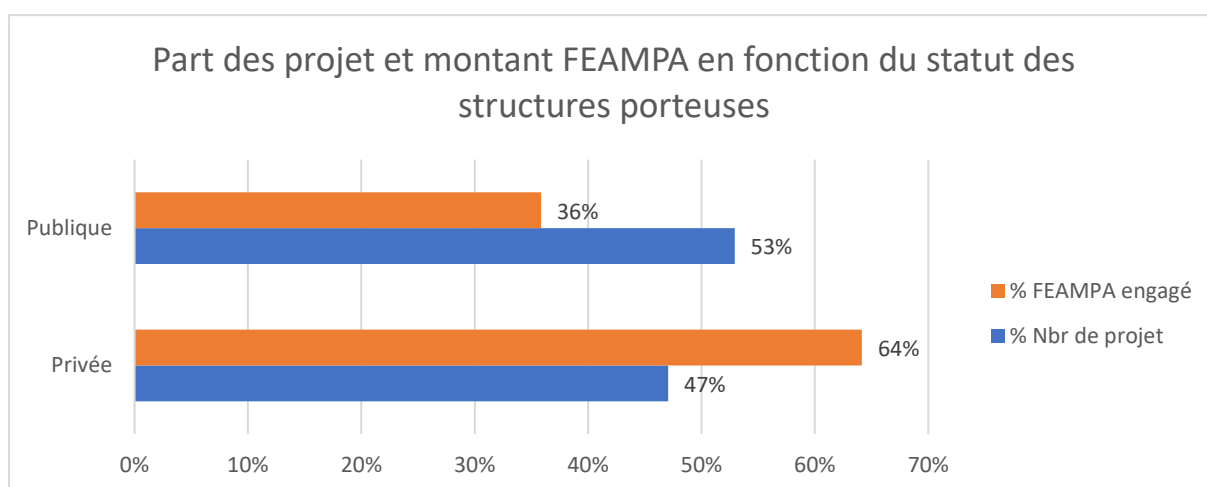
En croisant les montants engagés par type de porteurs, on constate que les organisations conchyliques sont celles qui mobilisent le plus de fonds (35% des fonds engagés pour 3 projets). Apparaissent ensuite les centres techniques et/ou scientifiques qui mobilisent 26% de la maquette engagée pour 3 projets portés. Les collectivités qui portent le plus de projets ne sollicitent que 16% de la maquette.

En termes de montant moyens par projets, on constate que la répartition entre les porteurs de projets reste quasiment la même. Les porteurs de projet environnement (PNM) remontent dans le classement ainsi que les associations qui portent des projets plus conséquents en termes d'enveloppe que les collectivités.



13 dossiers sur les 17 sélectionnés sont portés par structures intégrées au GALPA. On compte néanmoins 6 nouveaux de porteurs de projets qui n'avaient pas été accompagnés par les fonds DLAL FEAMP (ACRIMA, Lycée de la Mer de La Rochelle, PNM, QUALYSE, Société des Régates de Saint-Trojan, Département 17).

Enfin, sur le graphique suivant on constate que les structures publiques portent plus de projets (9 sur 17 projets soit 53% des projets) mais ne mobilisent que 36% de la maquette engagée. Quant aux structures privées elles portent moins de projets (8 sur 17 soit 47% des projets) mais mobilisent 64% de la maquette engagée.



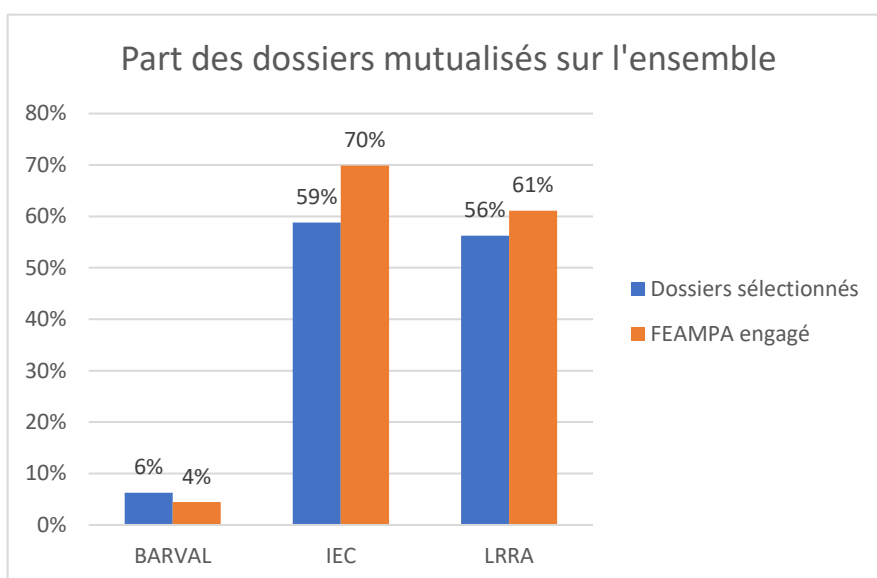
Le cas des dossiers mutualisés

10 dossiers sur les 17 accompagnés par le GALPA sont dits mutualisés c'est-à-dire que leur accompagnement financier est partagé entre plusieurs GALPA. Cela est proposé soit lorsqu'un porteur de projet a un territoire d'action plus large que celui du GALPA Îles et Estuaires Charentais et souhaite que le projet bénéficie à l'ensemble de son territoire d'intervention. Il se peut également qu'une problématique soit partagée sur différents GALPA et que pour des questions de comparaison (entre deux bassins d'exploitation par exemple) un porteur compétent sur les deux GALPA propose un projet étendu à cette échelle.

Une clé de proratisation est alors déterminée entre les GALPA participant au financement sur la base d'un critère relatif au déroulement du projet. Si le projet concerne les entreprises du territoire, la clé sera basée sur le pourcentage d'entreprises sur chaque GALPA. Autre exemple, si le projet concerne le suivi de la répartition d'une espèce, c'est la répartition de la biomasse de cette espèce entre les GALPA qui devient le critère de proratisation. Enfin, si le projet concerne de façon égale les territoires financeurs, la clé sera répartie de façon égale entre eux.

Trois GALPA partagent des dossiers mutualisés à l'échelle de la Région, il s'agit des GALPA BARVAL (Arcachon), LRRRA (La Rochelle) et IEC. Le caractère central du GALPA IEC au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine lui vaut d'être sollicité sur chacun des dossiers mutualisés. En effet, il n'existe pas de dossier mutualisé entre le GALPA BARVAL et LRRRA seulement, aussi le GALPA IEC a un effort de participation de 100% sur les 10 dossiers mutualisés existants.

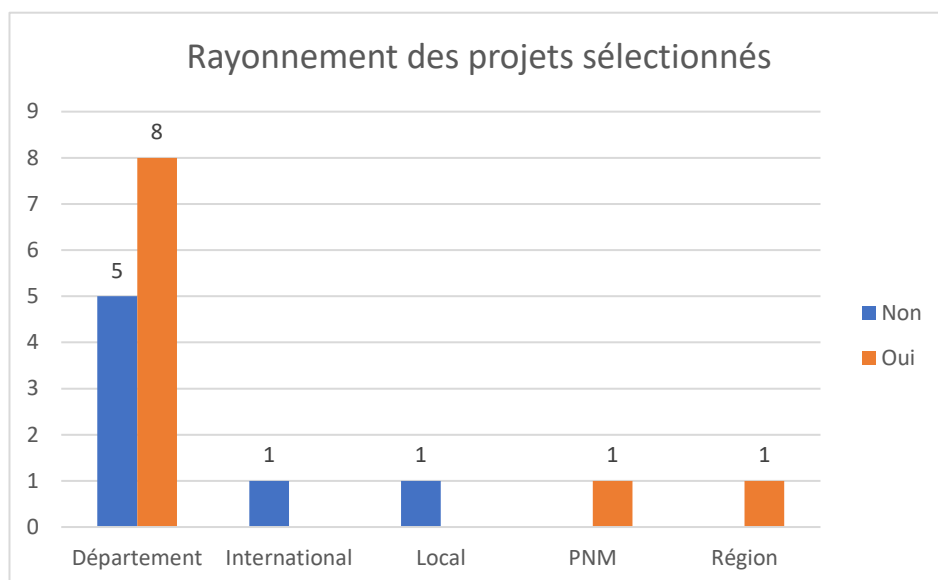
Sur l'ensemble des dossiers du GALPA IEC, les dossiers mutualisés représentent 59% des dossiers sélectionnés et 70% de l'enveloppe globale FEAMPA aujourd'hui engagée. En termes d'effort de participation du GALPA IEC aux dossiers mutualisés vis-à-vis de la maquette engagée mutualisée totale cela représente 56% du FEAMPA.



GALPA	Nbr de projets mutualisés	Nbr de dossiers total	Part des DM	FEAMPA engagé (DM)	Part de FEAMPA sur DM sur FEAMPA global (DM)	Effort de participation en termes de FEAMPA
IEC	10	17	59%	362 149,64 €	70%	56%
LRRRA	9	16	56%	257 512,64 €	61%	40%
BARVAL	1	16	6%	28 482,37 €	4%	4%
CBSL	0	3	0%	0,00 €	0%	0%
TOTAL	10	52	19%	648 144,66 €	39%	100%

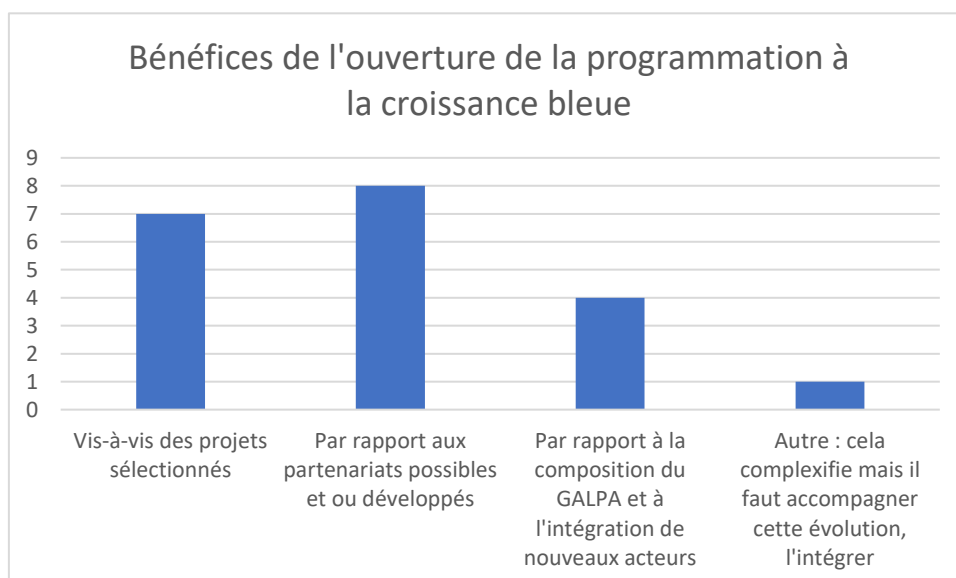
*DM = Dossiers mutualisés

La part des dossiers mutualisés est corrélée avec le rayonnement des projets. Le rayonnement exprime ici la portée du projet accompagné. On constate que de nombreux dossiers ont un impact départemental (13 dossiers) et 8 d'entre eux sont mutualisés. Certains dossiers ayant un impact départemental ne sont pas mutualisés car se sont souvent des événements se déroulant sur le territoire Îles et Estuaires Charentais mais ayant une influence départementale (Les fêtes de l'Ostra, Accueil de l'évènement nautique La Solitaire du Figaro Paprec, Circuit de découverte du Port de la Cotinière notamment).



Vos avis concernant l'ouverture de cette programmation à la croissance bleue

Selon 82% des 17 répondants à cette question au sein de l'enquête d'évaluation à mi-parcours, l'ouverture de cette programmation à la thématique de la croissance bleue est bénéfique (14/17 personnes ont répondu oui à cette question). Les partenariats possibles et les projets sélectionnés sont les principaux bénéfices de cette ouverture.



Cette nouvelle contrainte a finalement été bien intégrée par les acteurs, les thématiques abordées et ciblées croissance bleue étaient en partie présentes dans la précédente programmation.

Vos avis concernant l'adéquation de la stratégie et des projets vis-à-vis des enjeux des filières du territoire

94% des répondants estiment que la stratégie est cohérente au vu des enjeux du territoire et des filières. Certains regrettent néanmoins que les projets soient trop sur le court terme. 67% des répondants souhaiteraient faire évoluer la stratégie notamment via l'instauration de mesures restrictives telles que fixer une note minimale à atteindre pour les projets en fonction des fiches-actions. La majorité des répondants est favorable à instaurer des mesures dynamisantes comme la publication d'appels à projets ou l'exclusion d'une certaine typologie de projets pour stimuler le dépôt de dossiers dans d'autres thématiques. Enfin, 88% des répondants estiment que les thématiques représentées au sein de la stratégie sont satisfaisantes et couvrent bien les besoins du territoire.

Concernant les projets sélectionnés, les avis sont unanimes, 82% des répondants estiment que les dossiers présentés sont bénéfiques aux enjeux du territoire et des filières. Il est souligné qu'il pourrait exister des projets encore plus structurants, bénéficiant directement aux professionnels et associant des partenaires privés.

Les répondants pensent que les projets doivent avant tout être en lien avec la pêche et l'aquaculture, répondre aux trois critères d'éligibilité (multi filière, bénéfice pêche et aquaculture et ancrage territorial) et participer à un intérêt reconnu pour le territoire.

Les projets les plus emblématiques de la programmation pour les répondants sont les projets de R&D portés par la filière ou le centre technique CAPENA et qui visent directement à la diversification des filières en marais notamment. Les projets considérés comme étant les plus structurants pour la pêche et l'aquaculture sont les dossiers liés au volet production - développement des filières (EPEEC, ALGOSTREA, OPTIMAR, PREDICTO, ORION) et qui permettent de répondre et d'anticiper les changements auxquels sont confrontés les filières. Les projets considérés comme répondant le mieux à la thématique économie bleue durable sont les projets de sensibilisation (SENSIBPORT et SENSIBIOD) mais aussi le projet de la chaîne de broyage abandonnée. Enfin, de nombreux projets sont cités par les répondants comme étant structurants pour le territoire : OTA, le circuit de découverte pêche du Port de la Cotinière pour son impact permanent, les fêtes de l'Ostra, la chaîne de broyage mais aussi OPTIMAR et ALGOSTREA. Enfin, les projets considérés comme étant les moins structurants sont des petits projets ponctuels ou accompagnants des petites associations locales (La Gaurivaudière, Solitaire du Figaro).

Conclusions et axes d'évolution

- Est-ce que la stratégie vient répondre aux enjeux des filières et du territoire et à leur évolution ? ; Le GALPA et les projets soutenus sont-ils une plus-value pour les filières pêche et aquaculture et pour l'économie bleue du territoire ?

La dynamique de consommation a été très soutenue dès la sélection de la candidature car les filières et les autres acteurs du territoire attendaient depuis 2020 le lancement de cette nouvelle programmation. On constate aujourd'hui un léger ralentissement qui peut s'expliquer par le biais de différents facteurs qui seront développés plus bas.

Il n'y a pas eu jusqu'à présent d'aspect bloquant pour la sélection des projets présentés, la stratégie avait été voulue très ouverte, non restrictive pour permettre une sélection diversifiée de projets.

Les projets sélectionnés viennent répondre principalement aux enjeux des filières bleues et notamment aux dynamiques d'innovation et de diversification. La place des projets R&D confirme cette tendance. Il faut souligner que la contrepartie régionale systématique permet de disposer d'un taux d'aides publiques de 80% pour les porteurs de projets et que cela permet de tester, d'innover et d'expérimenter sur les territoires en faveur des filières.

Les montants engagés viennent servir les filières pêche et aquaculture de façon prioritaire. Aussi, il apparaît que l'ouverture de la stratégie et des fonds à la croissance bleue ait été maîtrisée avec la sélection de projets bénéficiant toujours aux filières au cœur du dispositif FEAMPA.

- Quelles sont les attentes en termes de projets ?

Il est nécessaire de poursuivre cette dynamique de sélection, restreindre les fiches-actions avec la mise en place de mesures telles que l'instauration d'un montant plancher ou plafond, l'inéligibilité de certains bénéficiaires ou de certaines dépenses ne seraient pas en faveur d'une reprise de la consommation de la maquette financière. Il paraîtrait plus opportun et, si le temps le permet, de publier un appel à projet afin de dynamiser le dépôt de dossiers sur certaines thématiques ciblées et structurantes pour les filières et le territoire.

Le fonctionnement = le règlement intérieur = la gouvernance

Questions évaluatives

- Le GALPA, une instance de gouvernance ascendante locale qui fonctionne ? Une instance qui crée du lien entre les acteurs du littoral, qui favorise la mise en réseau, les collaborations et les partenariats publics/privés ?
- Un programme qui est approprié par les acteurs ? Les acteurs du GALPA ont un niveau de connaissance suffisant du fonctionnement du GALPA et des fonds DLAL ?
- Des acteurs qui se mobilisent ?

Prérequis

L'appel à candidature régional auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) indiquait certains principes pour la composition du comité économie bleue durable (instance du GALPA).

- D'une part, cette instance de décision devait assurer une participation et une représentation équilibrée de toutes les parties intéressées concernées de l'économie bleue durable locale.
- D'autre part, il devait être composé de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Aussi, pour répondre à ces deux priorités et pour garantir une bonne représentation des acteurs locaux de l'économie bleue durable, la composition de l'instance de décision s'est appuyée sur les travaux menés en amont de la réponse à l'appel à candidature :

- Premièrement, dans le cadre du Contrat régional, une mission Croissance bleue a été initiée en septembre 2020. Elle a permis de réaliser un diagnostic du potentiel de développement des filières de l'économie bleue sur le territoire de contractualisation. Huit des onze filières économie bleue durable présentes au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine ont été recensées sur le territoire : pêche et aquaculture marines, industries nautiques et navales, glisse, tourisme littoral, ports et infrastructures portuaires, protection et surveillance du littoral, énergies marines renouvelables et ressources biologiques marines. Les acteurs de ces filières ont été, par la suite, mobilisés lors d'ateliers afin de construire une culture commune croissance bleue et d'identifier des actions prioritaires à mener. Il faut spécifier ici que sur ces 8 filières, le secteur des énergies marines renouvelables n'a pas de structure représentative à l'échelle du territoire. À l'inverse, les biotechnologies, non identifiées dans le diagnostic, peuvent être représentées à l'échelle locale.
- Dans un second temps, ces mêmes acteurs ont été remobilisés dans le cadre de la construction de la stratégie territoriale Interfonds afin d'intégrer les actions prioritaires au sein de la stratégie des fonds territorialisés.

Différentes structures ont été identifiées et une première composition a été proposée et qui se voulait équilibrée au regard :

- Des secteurs et des structures économie bleue durable identifiés comme étant présents localement (8 secteurs sur les 11 identifiés),
- Du poids économique des structures représentant les secteurs de l'économie bleue durable présents sur le territoire,
- D'un équilibre entre les structures privées et publiques,
- De structures représentatives du secteur à l'échelle du territoire de contractualisation,
- De structures représentant l'intérêt commun des secteurs économie bleue durable.

Les structures identifiées ont ensuite été sollicitées via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) où il leur a été demandé de se positionner sur leur volonté d'intégration au sein du GALPA. Suite aux réponses à cet AMI, le comité du GALPA était ainsi constitué. Il est composé de 13 structures publiques et 15 privées.

MEMBRES VOTANTS DU COMITE DE SÉLECTION ÉCONOMIE BLEUE DURABLE							
N.	Domaine	Organisme titulaire	Membre titulaire	Acteurs privés (oui / non)	Organisme suppléant	Membre suppléant	Acteurs privés (oui / non)
1	EPCI / COLLECTIVITÉ	CdC de l'île d'Oléron <i>Président</i>	Michel PARENT	N	CdC de l'île d'Oléron <i>Vice-président</i>	Joseph HUOT	N
2		CdC du Bassin de Marennes <i>Président</i>	Patrice BROUHARD	N	CdC du Bassin de Marennes <i>Vice-président</i>	Alain BOMPARD	N
3		Agglomération Royan Atlantique <i>Élu communautaire</i>	Marie-Christine PERAUDEAU	N	Agglomération Royan Atlantique <i>Élu communautaire</i>	Christian PITARD	N
4		Agglomération Rochefort Océan <i>Vice-président</i>	Bruno BESSAGUET	N	Agglomération Rochefort Océan <i>Vice-président</i>	Alain BURNET	N
5		Département Charente-Maritime <i>Élu départemental</i>	Christophe SUEUR	N	Département Charente-Maritime <i>Élu départemental</i>	Jean PROU	N
6	Pêche et Aquaculture	Comité Régional de la Conchyliculture <i>Président</i>	Philippe MORANDEAU	O	Comité Régional de la Conchyliculture <i>Responsable service environnement et sécurité</i>	Charlotte RHONE	O
7		Comité Régional de la Conchyliculture <i>Directeur</i>	Laurent CHAMPEAU	O	Comité Régional de la Conchyliculture <i>Responsable service emploi économie</i>	Romain PEYRAUD	O
8		Groupeement Qualité Huitres Marennes Oléron <i>Vice-président</i>	Nicolas CHAUBARD	O	Groupeement Qualité Huitres Marennes Oléron <i>Responsable communication</i>	Aglée SAUMONNEAU	O
9		Comité Départemental des Pêches <i>Président</i>	Philippe MICHEAU	O	Comité Départemental des Pêches <i>Permanente</i>	Elisabeth FRANTZ	O
10		Comité Départemental des Pêches <i>Vice-président</i>	Eric BLANC	O	Comité Départemental des Pêches <i>Permanente</i>	Marie FERRIERE	O
11	Ports et infrastructures portuaires	Syndicat portuaire Royan / La Palmyre <i>Directeur</i>	Bruno SAMZUN	N	Syndicat portuaire Royan / La Palmyre <i>Directeur Adjoint</i>	David PASSERAULT	N
12		Port de la Cotinière / Département Charente-Maritime <i>Directeur</i>	Nicolas DUBOIS	N	Port de la Cotinière / Département Charente-Maritime <i>Responsable administrative et financière</i>	Amélie PERRAUDEAU	N
13		Syndicat portuaire Rochefort / Tonnav-Charente <i>Directrice</i>	Céline VIRON	N	Syndicat portuaire Rochefort / Tonnav-Charente <i>Directrice administrative et financière</i>	Myriam CONIL-COMBEAU	N
14		Services des ports départementaux <i>Responsable du service</i>	Alexandra MAISONNET	N	Services des ports départementaux <i>Responsable adjointe</i>	Marie BOURLEYRE	N
15	Biotechnologies Marines	CAPENA <i>Chargé de mission aquacole</i>	Pierrick BARBIER	O	CAPENA <i>Directrice</i>	Diane DUFFOUR	O
16	Ressources biologiques marines	IFREMER <i>Responsable labo LER-PC</i>	Audrey BRUNEAU	N	IFREMER <i>Responsable plateforme expérimentale mollusques</i>	Frédéric GIRARDIN	N
17	Protection et surveillance du littoral	Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis <i>Directrice déléguée</i>	Julie BERTRAND	N	Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis <i>Chargé de mission pêche et cultures marines</i>	Yohan WEILLER	N
18	Tourisme	Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes <i>Directeur</i>	Lionel PACAUD	O	Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes <i>Directeur Adjoint</i>	Emrick HERBAUT	O
19	Industrie nautique et navale	Association des ports de plaisance de l'atlantique <i>Adhérent - Port Saint-Denis-d'Oléron</i>	Rodolphe MOUCLIER	O	Association des ports de plaisance de l'atlantique <i>Adhérent - Syndicat portuaire de la Seudre</i>	Pierre-Yves CHEVALIER	O
20	Formation	EPL - CFPPA <i>Directrice</i>	Marianne PEREZ	N	EPL - CFPPA <i>Directeur d'exploitation</i>	Arnaud LEFEVRE	N
21	Emploi / ESS	Atelier des Gens de Mer <i>Associé</i>	Thierry LEQUES	O	Atelier des Gens de Mer <i>Coordinateur</i>	Samuel MASSE	O
22		~~COBERM~~ <i>Directrice</i>	Sylvie BRIES	O	~~COBERM~~ <i>Conseillère numérique</i>	Fany LECUYER	O
23	Société Civile / Animation / Environnement	Ligue pour la Protection des Oiseaux <i>Responsable de projets</i>	Pauline LOUBAT	O	Ligue pour la Protection des Oiseaux <i>Responsable service études</i>	Thierry MICOL	O
24		Association Fort Royer <i>Président</i>	Jean-Pierre BOUTFOL	O	Association Fort Royer <i>Responsable animation et développement</i>	Evelyne NERON MORGAT	O
25		Huitre Pédagogique <i>Président</i>	Gérard DOIZELET	O	Huitre Pédagogique <i>Secrétaire</i>	Jean-Pierre BROCHON	O
26		CPIE IODDE <i>Coordinatrice</i>	Emilie MARIOT	O	CPIE IODDE <i>Chargé de mission territoire</i>	Nathan ROPERS	O
27	Culture / Patrimoine	Centre International de la Mer <i>Directeur</i>	Emmanuel de FONTAINIEU	O	Centre International de la Mer <i>Responsable production culturelle</i>	Arnaud DAUTRICOURT	O
28	Marais	Syndicat Mixte Charente Aval <i>Directeur</i>	~~Jean-Eudes~~ du PEUTY	N	Forum des marais atlantiques <i>Directeur</i>	Gilbert MIOSSEC	N
TOTAL = 28 voix		Membres titulaires privés		15	Membres suppléants privés		15

La composition du comité

Au sein du comité, 28 structures du territoire sont représentées. Elles se répartissent en secteurs et en domaines et chaque domaine dispose de 4 à 5 voix pour respecter la représentation équilibrée souhaitée.

Secteurs	Domaines		Structures	Voix
Élus Locaux	EPCI/Collectivités (5 voix)		CCIO	1
			CCBM	1
			CARO	1
			CARA	1
			Dpt 17	1
Filières de l'économie Bleue durable	Pêche et Aquaculture (5 voix)		CRC 17	2
			GQ HMO	1
			CDPMEM	2
	Ports et infrastructures portuaires (4 voix)		Royan/La Palmyre	1
			La Cotinière	1
			Rochefort/Tonnay-Charente	1
			Serv. Ports Départementaux	1
	Autres filières de l'économie bleue durable (5 voix)	Biotechnologie Marines	CAPENA	1
		Ressources biologiques Marines	IFREMER	1
		Protection et surveillance du littoral	PNM EGMP	1
		Tourisme	OT IOMN	1
		Industrie Nautique et navale	APPA	1
Autres filières locales	Formation, ESS, Culture patrimoine et marais (4 voix)		EPLE/CFPPA	1
			Atelier des gens de Mer	1
			CIM	1
			SMCA/FMA	1
	Société civile / Environnement / Animation (5 voix)		ECHO-MER	1
			LPO	1
			Fort Royer	1
			Huitre pédagogique	1
			CPIE	1

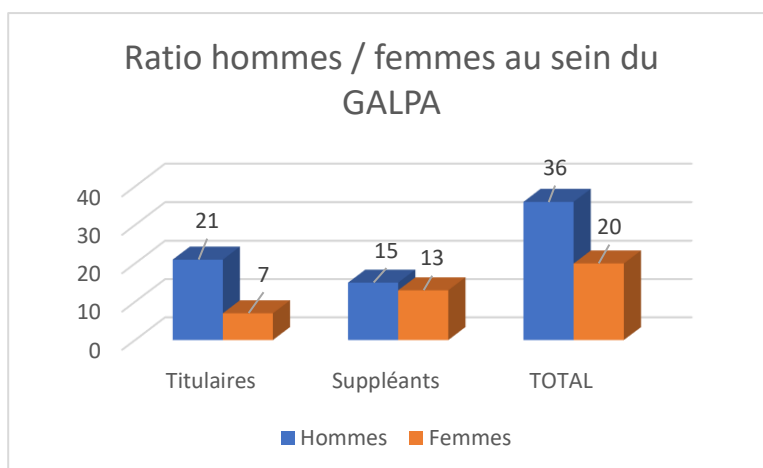
L'ensemble des répondants au questionnaire est satisfait voire très satisfait du fonctionnement du GALPA. Pour vous, cette composition est représentative à la fois du territoire et des filières. On peut émettre une

légère réserve sur le nombre de membres votant car 18% des répondants estiment qu'il y a trop de personnes au sein du GALPA. 31% des répondants estiment que d'autres structures pourraient être intégrées au GALPA notamment des structures représentatives de la pêche (OP, mareyeurs, coopératives ou entreprises directement).

Depuis le comité d'installation des membres du GALPA, le 31 mars 2023, 7 réunions ont eu lieu. À chacune de ces réunions de façon assez systématique (6 réunions sur les 7) un membre du comité est renouvelé. À ce jour, 12 membres ont été modifiés et une structure a été remplacée. Au total, 9 lignes sont concernées, 4 modifications ont eu lieu au sein de structures publiques et 8 modifications au sein de structures privées.

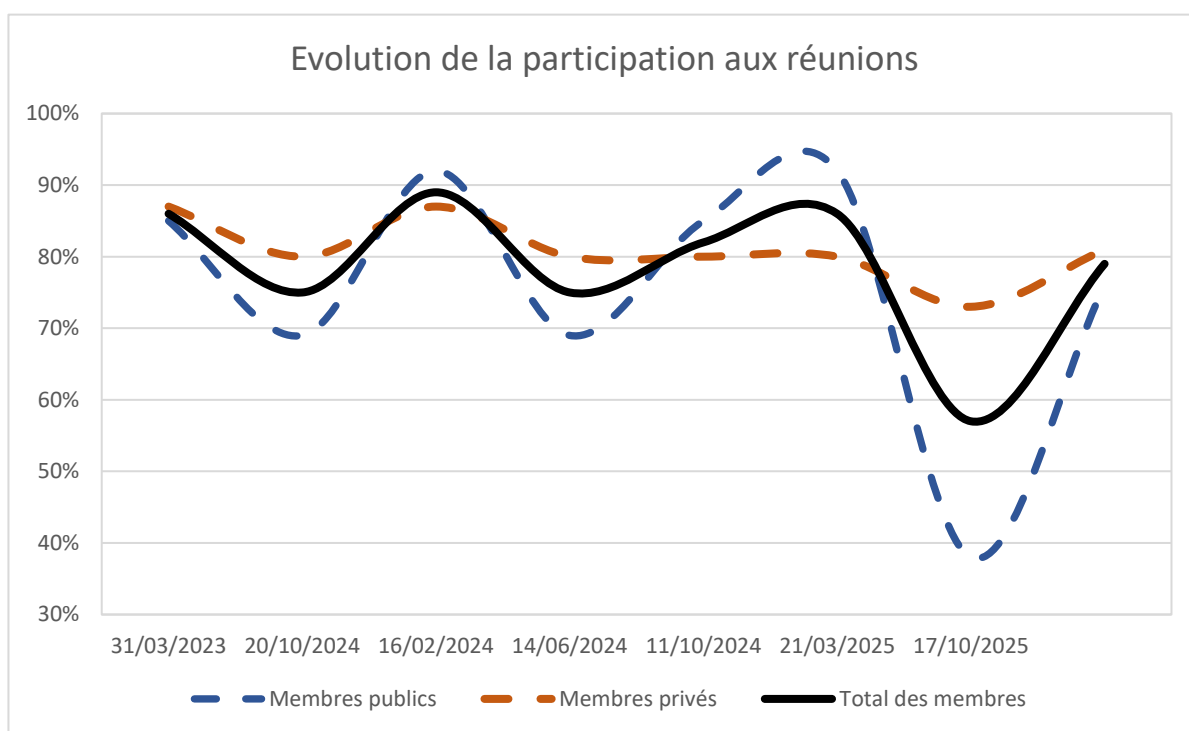
MEMBRES VOTANTS DU COMITE DE SÉLECTION ÉCONOMIE BLEUE DURABLE							
N.	Domaine	Organisme titulaire	Membre titulaire	Acteurs privés (oui / non)	Organisme suppléant	Membre suppléant	Acteurs privés (oui / non)
1	EPCI / COLLECTIVITÉ	Cdc de l'île d'Oléron <i>Président</i>	Michel PARENT	N	Cdc de l'île d'Oléron <i>Vice-président</i>	Joseph HUOT	N
2		Cdc du Bassin de Marennes <i>Président</i>	Patrice BROUHARD	N	Cdc du Bassin de Marennes <i>Vice-président</i>	Alain BOMPARD	N
3		Agglomération Royan Atlantique <i>Élu communautaire</i>	Marie-Christine PERAUDEAU	N	Agglomération Royan Atlantique <i>Élu communautaire</i>	Christian PITARD	N
4		Agglomération Rochefort Océan <i>Vice-président</i>	Bruno BESSAGUET	N	Agglomération Rochefort Océan <i>Vice-président</i>	Alain BURNET	N
5		Département Charente-Maritime <i>Élu départemental</i>	Christophe SUEUR	N	Département Charente-Maritime <i>Élu départemental</i>	Jean PROU	N
6	Pêche et Aquaculture	Comité Régional de la Conchyliculture <i>Président</i>	Philippe MORANDEAU	O	Comité Régional de la Conchyliculture <i>Chargée de mission service économique</i>	Anaïs SALZARD	O
7		Comité Régional de la Conchyliculture <i>Directeur</i>	Laurent CHAMPEAU	O	Comité Régional de la Conchyliculture <i>Responsable service emploi économie</i>	Romain PEYRAUD	O
8		Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron <i>Vice-président</i>	Nicolas CHAUBARD	O	Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron <i>Responsable communication</i>	Aglaée SAUMONNEAU	O
9		Comité Départemental des Pêches <i>Président</i>	Philippe MICHEAU	O	Comité Départemental des Pêches <i>Permanente</i>	Emilie ROCHE	O
10		Comité Départemental des Pêches <i>Vice-président</i>	Eric BLANC	O	Comité Départemental des Pêches <i>Permanente</i>	Marie FERRIERE	O
11	Ports et infrastructures portuaires	Syndicat portuaire Royan / La Palmyre <i>Directeur</i>	Bruno SAMZUN	N	Syndicat portuaire Royan / La Palmyre <i>Directeur Adjoint</i>	David PASSERAULT	N
12		Port de la Cotinière / Département Charente-Maritime <i>Directeur</i>	Nicolas DUBOIS	N	Port de la Cotinière / Département Charente-Maritime <i>Responsable administrative et financière</i>	Amélie PERRAUDEAU	N
13		Syndicat portuaire Rochefort / Tonnav-Charente <i>Directrice</i>	Céline VIRON	N	Syndicat portuaire Rochefort / Tonnav-Charente <i>Directrice administrative et financière</i>	Myriam CONIL-COMBEAU	N
14		Services des ports départementaux <i>Responsable du service</i>	Alexandra MAISONNET	N	Services des ports départementaux <i>Responsable adjointe</i>	Marie BOURLEYRE	N
15	Biotechnologies Marines	CAPENA <i>Chargé de mission aquacole</i>	Pierrick BARBIER	O	CAPENA <i>Directrice</i>	Diane DUFFOUR	O
16	Ressources biologiques marines	IFREMER <i>Responsable labo LER-PC</i>	Audrey BRUNEAU	N	IFREMER <i>Responsable plateforme expérimentale mollusques</i>	Frédéric GIRARDIN	N
17	Protection et surveillance du littoral	Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis <i>Directrice déléguée</i>	Julie BERTRAND	N	Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis <i>Chargé de mission pêche et cultures marines</i>	Yohan WEILLER	N
18	Tourisme	Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes <i>Directeur</i>	Lionel PACAUD	O	Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes <i>Directeur Adjoint</i>	Emrick HERBAUT	O
19	Industrie nautique et navale	Association des ports de plaisance de l'atlantique <i>Adhérent - Port Saint-Denis-d'Oléron</i>	Rodolphe MOUCLIER	O	Association des ports de plaisance de l'atlantique <i>Adhérent - Syndicat portuaire de la Seudre</i>	Cyril ROMERO	O
20	Formation	EPLE - CFPPA <i>Directeur d'exploitation</i>	Simon MARQUET	N	EPLE - CFPPA <i>Directrice</i>	Nathalie de POIX	N
21	ESS	Atelier des Gens de Mer <i>Coopérateur</i>	Thierry LEQUES	O	Atelier des Gens de Mer <i>Coordinateur</i>	Samuel MASSE	O
22	Société Civile / Animation / Environnement	Echo-Mer <i>Directeur</i>	David BEAULIEU	O	Echo-Mer <i>Salariée</i>	Nathalie DANIEL	O
23		Ligue pour la Protection des Oiseaux <i>Resp. du programme milieux marins et biodiversité</i>	Pauline LOUBAT	O	Ligue pour la Protection des Oiseaux <i>Resp. du service connaissance et conservation</i>	Fabien MERCIER	O
24		Association Fort Royer <i>Président</i>	Jean-Pierre BOUTFOL	O	Association Fort Royer <i>Responsable animation et développement</i>	Evelyne NERON MORGAT	O
25		Huitre Pédagogique <i>Président</i>	Gérard DOIZELET	O	Huitre Pédagogique <i>Secrétaire</i>	Jean-Pierre BROCHON	O
26		CPIE IODDE <i>Coordinatrice</i>	Emilie MARIOT	O	CPIE IODDE <i>Chargé de mission littoral</i>	Violaine COULANGE	O
27	Culture / Patrimoine	Centre International de la Mer <i>Directeur</i>	Emmanuel de FONTAINIEU	O	Centre International de la Mer <i>Responsable production culturelle</i>	Arnaud DAUTRICOURT	O
28	Marais	Syndicat Mixte Charente Aval <i>Directeur</i>	Jean-Eude du PEUTY	N	Forum des marais atlantiques <i>Directrice</i>	Sophie BAGAGEM	N

Enfin, en termes de ratio, le GALPA est majoritairement composé d'hommes. De plus, on constate que les femmes ont plus souvent un rôle de suppléantes au sein des membres votants.



Implication et assiduité des membres GALPA

Le taux de présence et la mobilisation des acteurs privés comme publics est remarquable, en moyenne le taux de participation aux réunions GALPA est de 79% (moyenne des pourcentages des lignes de membres votants représentées à chaque réunion). Le double quorum, nécessaire au débat et au vote des projets a été atteint à chacune des réunions. En moyenne, 24 membres votants sont présents sur les 56 désignés. Le taux de participation maximal a été atteint à la réunion du 16 février 2024 avec une représentation de 89% des membres votants.



Il y a des structures et des membres très assidus qui n'ont jamais raté une réunion. 32% des structures ont un taux de participation de 100%, ce qui équivaut à 9 structures et seulement 2 structures ont un taux de participation inférieur à 50% des réunions.

Selon les répondants au questionnaire, la principale motivation à participer aux réunions est le fait de prendre part au débat et de contribuer au développement du territoire ; de découvrir les projets présentés

et de rencontrer les partenaires et acteurs du territoire ou encore de soutenir les filières de la pêche et de l'aquaculture.

Le déroulé des séances du GALPA

Lieu, fréquence et durée

Les séances de GALPA se déroulent généralement le vendredi matin à partir de 9h30 et sur une durée de 2h30 de réunion. Ces réunions sont alternées sur les 4 territoires du périmètre Îles et Estuaires Charentais. Sur un bon rythme de sélection, il est classiquement organisé 3 réunions dans l'année. Le règlement intérieur du GALPA prévoit à minima l'organisation de 2 réunions dans l'année.

Les membres du GALPA ayant répondu au questionnaire se disent être satisfaits de ces éléments (fréquence, durée et lieu). Certains regrettent que les réunions ne soient pas organisées dans les structures représentées au sein du GALPA. Il est vrai que bien souvent de grandes salles communales sont sollicitées car en moyenne il y a une quarantaine de présents lors de ces réunions. Au maximum il y a eu 47 personnes présentes et au minimum 30.

Utilité des documents fournis

Quinze jours avant la tenue de la réunion du GALPA sont envoyés plusieurs documents structurants : l'ordre du jour, le tableau des projets soumis au vote ainsi que la grille de notation proposée par le comité technique. Les répondants au questionnaire consultent ces documents qu'ils estiment comme étant nécessaires. Ils permettent notamment de préanalyser les projets.

Lors de la réunion, un dossier de séance est distribué à chaque membre votant et, à nouveau, une large majorité des répondants estime qu'ils sont nécessaires et qu'ils facilitent la mise en débat et la prise de décision.

Connaissance du DLAL

Tous les répondants au questionnaire estiment disposer d'assez d'informations relatives à la programmation, à la stratégie et au contenu des fiches-actions. Et plus de 90% pensent que leur intégration au sein du GALPA leur a permis d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement du FEAMPA et du DLAL. 82% estiment même que leur participation au GALPA les renouent avec l'image des fonds européens. Il n'en reste pas moins que certains freins sont évoqués comme les règles financières contraignantes ou l'ouverture à la croissance bleue qui crée une ambiguïté sur la finalité du dispositif.

L'ordre du jour des réunions

L'ordre du jour proposé lors des réunions semble totalement satisfaisant que ce soit le temps consacré à la maquette et aux dossiers, celui consacré aux débats et à la sélection des projets ainsi que le temps dédié aux informations diverses.

Certains interrogés souhaiteraient aborder d'autres éléments en instance GALPA et notamment avoir des retours, un suivi sur les projets sélectionnés afin de mesurer dans quelle mesure ils répondent aux objectifs de la stratégie. Un forum des projets devrait être organisé en 2026 en ce sens afin de discuter, autour de thématiques, des principaux résultats des projets.

Enfin, vous êtes unanimes sur le fait de conserver ces fréquences de réunions (2 à 3 réunions de 2h30 par an).

La présence des porteurs de projets

Tous les répondants au questionnaire apprécient le fait que les porteurs de projets soient présents aux réunions pour présenter leur projet et répondre aux questions et bien souvent ce temps de débat permet de prendre position par rapport au projet.

Les modalités de vote

Enfin, concernant les modalités de vote et notamment le fait que le vote des projets s'effectue à main levée, 33% des répondants estiment que cette procédure est freinante et que le vote devrait pouvoir s'opérer de façon anonyme. Certains précisent qu'en fonction des projets, le vote à bulletin secret devrait pouvoir être proposé, d'autant plus que cette modalité est rendue possible par un article inscrit dans le règlement intérieur.

Le GALPA, une instance génératrice de lien entre les acteurs du territoire et qui permet d'acquérir des connaissances ?

65% des répondants affirment que les réunions GALPA leur ont permis de rencontrer des acteurs du territoire qu'ils ne connaissaient pas. Certaines associations ont été découvertes par d'autres membres et comme le veut cette instance réunissant des acteurs publics et privés, des personnes de ces deux sphères se sont rencontrées.

Et 94% des répondants pensent que le GALPA permet de créer du réseau entre les acteurs et structures du territoire et notamment grâce aux échanges au sein de la réunion mais aussi sur « les temps off » avant et après. Le fait d'avoir diverses compétences et approches autour de la table permet d'être complémentaire et d'avoir un travail collaboratif et de démocratie participative. Il est également cité que le fait d'avoir la présence des porteurs de projets permet de bien connaître les projets en construction et de faire naître des synergies locales. Il n'est en effet pas rare que l'animatrice du GALPA soit contactée après les réunions pour mettre en relation des acteurs ayant participé conjointement aux réunions. Les habitudes de travail communes sont également citées comme étant un vecteur pour créer du réseau.

Enfin, 83% des répondants affirment que le GALPA leur a permis d'acquérir des connaissances.

Le fonctionnement du GALPA, vers quelles voies d'amélioration ?

94% des répondants se disent être satisfaits voire très satisfaits de leur expérience en tant que membres votants du GALPA. Plusieurs se positionnent néanmoins sur le fait que le débat pourrait être plus libre, les questionnements anonymisés et compilés et amont afin que chacun puisse s'exprimer librement. Les modalités de vote pourraient également être revues.

Conclusion et axes d'évolution

- Le GALPA, une instance de gouvernance ascendante locale qui fonctionne ? Une instance qui crée du lien entre les acteurs du littoral, qui favorise la mise en réseau, les collaborations et les partenariats publics/privés ?

Le GALPA se veut être une instance associant des acteurs privés et publics issus de différentes sphères de compétences et mettant leurs connaissances au profit de la sélection de projets aux bénéfices des filières de l'économie bleue durable du territoire. Cette gouvernance ascendante à taille humaine associe des acteurs de la terre et de la mer et tente de proposer une vision et une réflexion intégrée des projets. Cette mise en commun de connaissances, de compétences et d'acteurs divers permet un partage des savoirs constructif vis-à-vis des projets étudiés. Le GALPA Îles et Estuaires Charentais n'est pas une chambre d'enregistrement, les projets sont débattus, certains évoluent et il arrive que certains ne soient pas sélectionnés. Aussi, malgré les contraintes dictées pour la construction de cette gouvernance il semble que ce groupe d'acteurs fonctionne.

Il faudra peut-être questionner les modalités de vote qui sont appliquées. Pour rappel, le règlement intérieur prévoit une possibilité de voter les projets à bulletin secret : *Les décisions se prendront à la majorité simple, par un vote à main levée. Si plus de la moitié des membres du GALPA votants présents le demande, le vote pourra se faire à bulletin secret. Les décisions pourront alors être prises via des outils mécaniques (feuilles et enveloppes) ou des outils numériques. Les modalités de vote seront adaptées au contexte et le compte-rendu de la séance retracera ces conditions (membres votants, non votants, s'abstenant, en position de conflit d'intérêt avec le projet, résultats du vote).*

De plus, il pourrait être envisagé que l'animatrice du GALPA compile en amont de la réunion, par voie de mail, les questionnements de certains membres du comité qui ne souhaiteraient pas s'exposer lors de la réunion.

- Des acteurs qui se mobilisent ?

Le bon fonctionnement de cette instance se ressent sur la mobilisation des acteurs. L'organisation fonctionnelle paraît convenir aux membres du GALPA.

Que ce soit dans le cadre des réunions de sélection GALPA où un double quorum doit être respecté ou bien dans le cadre de l'organisation des comités techniques en amont des réunions de sélection, les acteurs techniques et votants se mobilisent et répondent présents sur chacun des temps d'échanges.

- Un programme qui est approprié par les acteurs ? Les acteurs du GALPA ont un niveau de connaissance suffisant du fonctionnement du GALPA et des fonds DLAL ?

Les acteurs du GALPA se sont appropriés le fonctionnement global de cette instance. Ils connaissent les critères d'éligibilité et s'interrogent régulièrement sur la bonne inscription des projets au sein de la stratégie.

De plus, plusieurs acteurs GALPA sont intégrés au sein du volet terrestre des fonds européens territorialisés, aussi cette complémentarité leur permet d'avoir une vision globale des projets sélectionnés localement.

La sélection = les outils = grille de sélection, critères et communication

Questions évaluatives

- Une procédure de sélection adaptée ? Des rôles bien définis entre les instances ?
- Les outils qui encadrent le GALPA permettent son opérationnalité ?
- Une notation qui reflète des projets s'inscrivant dans la stratégie ?
- Une communication adaptée et permettant l'émergence des projets ?

Prérequis

Les modalités de sélection du GALPA sont inscrites au sein de la convention passée entre l'organisme intermédiaire et le GALPA. Il est précisé que « *Le GALPA élabore une procédure de sélection transparente et non discriminatoire qui évite les conflits d'intérêts et garantit qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions. Cette procédure de sélection se traduit par des **critères de sélection objectifs** permettant d'évaluer la contribution du projet à la réalisation de l'objectif prioritaire EBD.* »

Le GALPA ne peut sélectionner les opérations que si celles-ci sont éligibles au regard des critères suivants : l'inscription du projet au sein de la stratégie et des dynamiques territoriales locales, des projets encourageant le partenariat entre les secteurs de l'économie bleue durable ou dont les bénéfices ont une retombée multisectorielle, des projets ou des actions contribuant directement ou indirectement aux filières de la pêche et de l'aquaculture.

Comme rappelé lors de la réunion du 11 octobre 2024, le GALPA sélectionne les projets sur la base de ces trois critères d'éligibilité. Une analyse qualitative sur la base des critères du DLAL et du FEAMPA est proposée par le comité technique, elle donne lieu à une note mais qui n'est pas sélective pour le projet. Cette analyse qualitative représente un outil d'aide au débat et/ou à la décision. Seuls les trois critères d'éligibilité permettent la sélection ou non des projets. Le comité technique propose cette notation mais le GALPA reste bien le seul organe décisionnel, d'ailleurs cette notation peut être revue en GALPA par les membres votants afin de rejeter un projet ne répondant pas aux trois critères d'éligibilité.

La séance du GALPA est donc précédée d'une réunion technique préparatoire restreinte, à laquelle peuvent, le cas échéant, participer les représentants des services techniques de l'État, de l'organisme intermédiaire et des principaux acteurs du programme (collectivités locales et structures professionnelles partenaires).

Enfin, après avis préalable du service instructeur (APSI), les membres de l'instance de décision sélectionnent les opérations avant engagement juridique et financier par l'organisme intermédiaire. Aussi, le comité sélectionne les projets (1) sous réserve de l'instruction réglementaire et (2) sur la base d'un montant maximum de subvention.

La notation des projets sur la base des critères de sélection et d'aide à la décision

Les 17 projets sélectionnés répondent tous bien sûr aux trois critères d'éligibilité (projets multi filières, bénéfiques pêche et aquaculture et enjeux locaux/ancrage territorial) qui représentent la condition afin qu'ils soient accompagnés dans le cadre du DLAL FEAMPA. Ces trois critères peuvent apporter jusqu'à 7 points au projet.

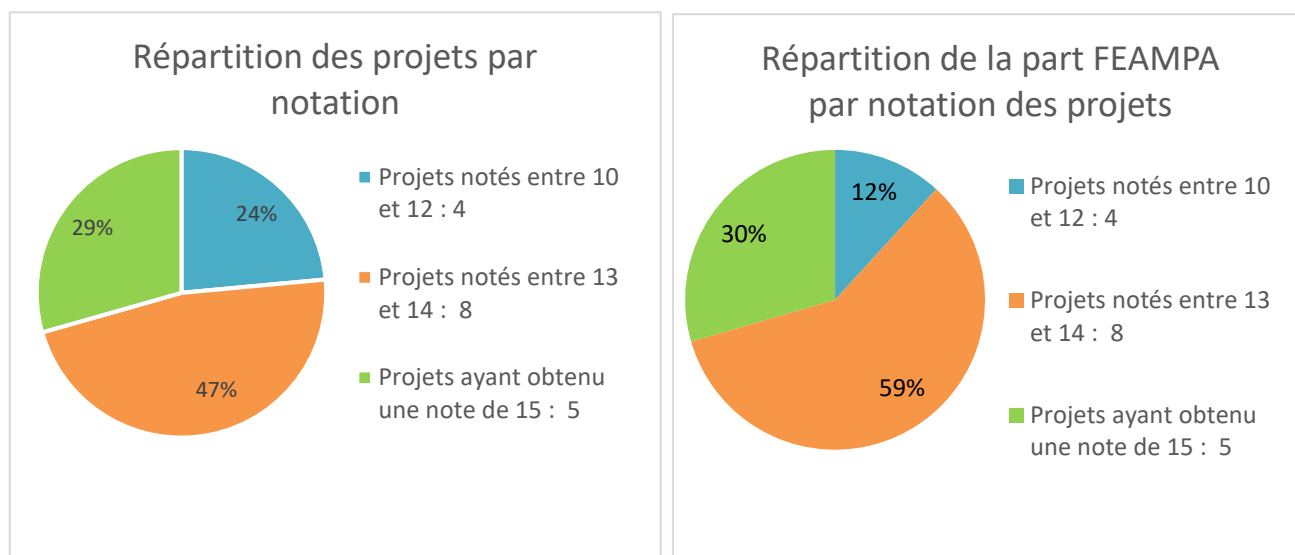
Un unique projet a été évalué comme n'y répondant pas et par conséquent n'a pas été sélectionné par les membres du GALPA.

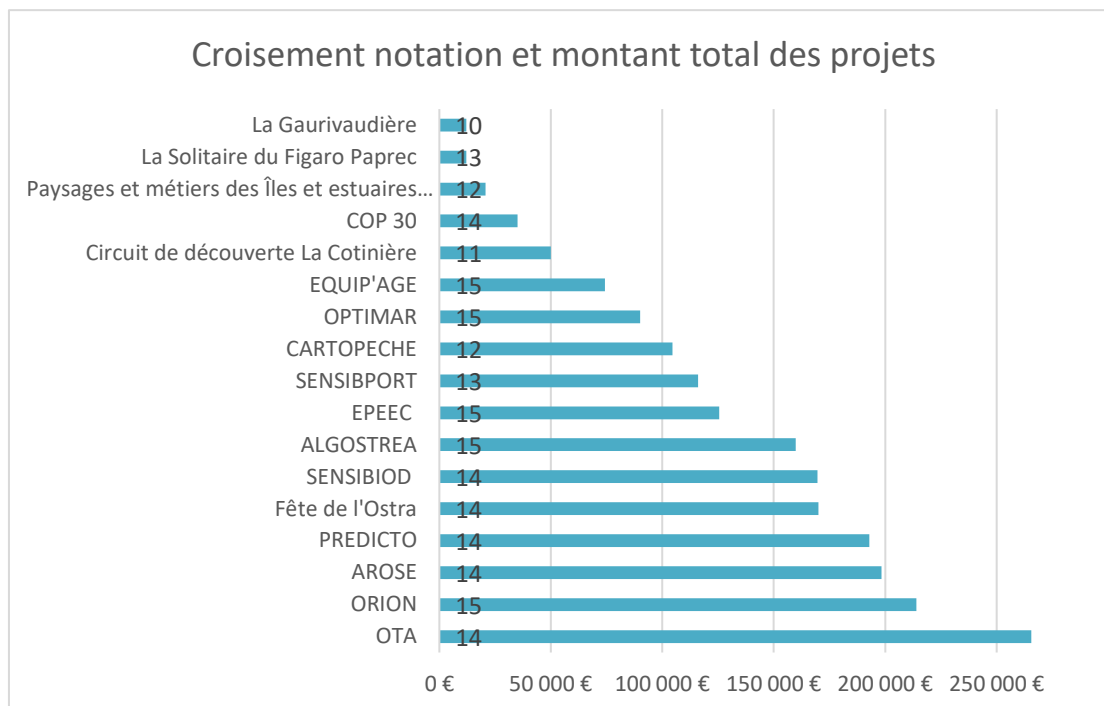
Les autres critères dits d'aide à la décision sont répartis dans 5 catégories :

- La capitalisation territoriale du projet (8 points),
- L'impact du projet sur l'environnement et le changement climatique (2 points),
- L'inscription du projet au sein du DLAL (14 points),
- L'inscription du projet au sein des objectifs des fiches-actions (2 points),
- Réponse du projet à des critères subsidiaires (3 points).

Au total, les projets sont notés sur une note de 35 qui est ramenée à une notation sur 20 pour plus de lisibilité.

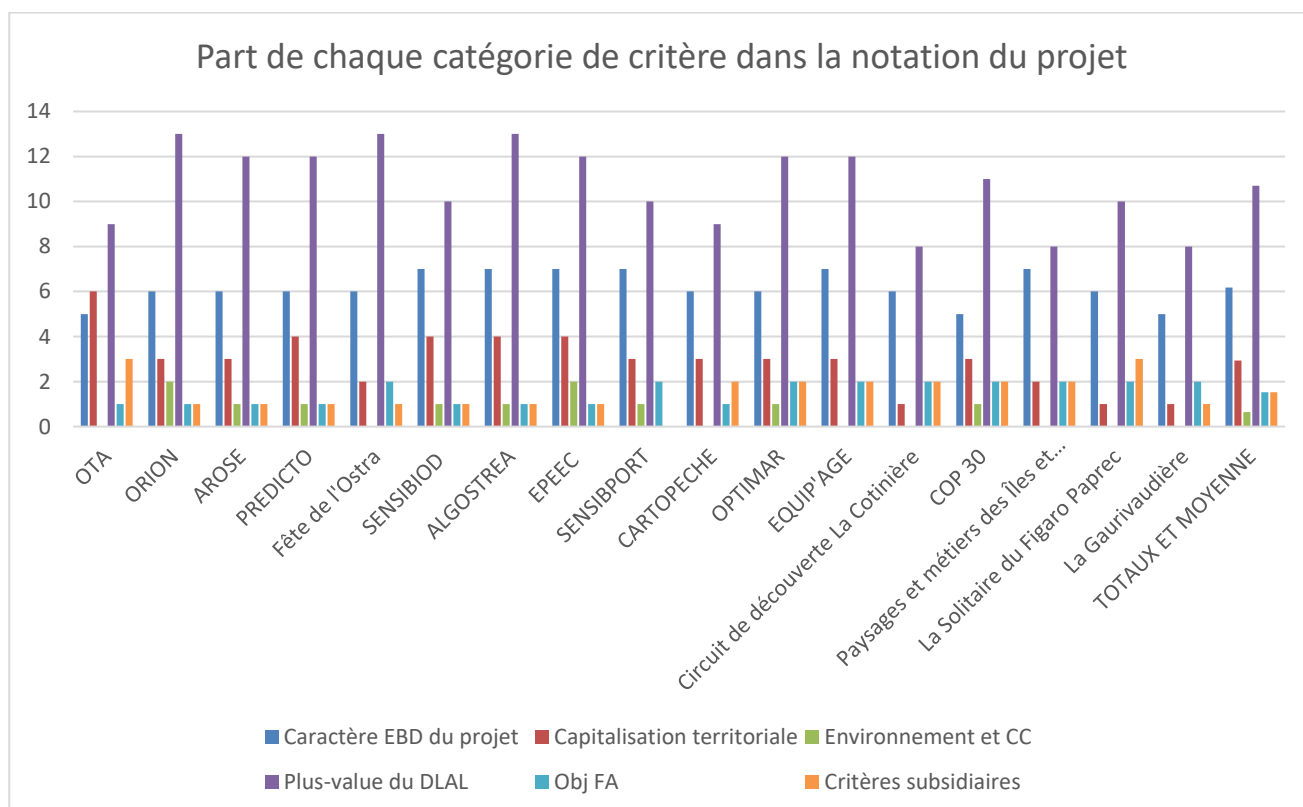
Les notations des projets s'échelonnent entre 10 et 15 points. La moyenne globale de la notation de tous les projets s'élève à 13 sur 20.





On constate que les projets cités comme étant les plus structurants et les plus emblématiques du dispositif ont obtenu les notes les plus élevées. De plus, en croisant les trois graphiques ci-dessus on remarque que les projets recevant les notations entre 10 et 12 sont ceux qui sollicitent une enveloppe FEAMPA moindre et que de façon globale les notations des projets sont souvent corrélées avec le montant FEAMPA sollicité.

Enfin, le graphique ci-dessous détaille pour chaque projet les notations par catégories de critères.



Il faut préciser que la notation n'a aucun caractère éliminatoire. Il n'y a pas de note minimale à atteindre pour que le dossier soit présenté aux membres du GALPA. Seuls les trois critères d'éligibilité peuvent permettre de retenir ou d'exclure un projet du vote.

L'auto évaluation réalisée par les porteurs de projet

Pour cette programmation, il est proposé aux porteurs de projet de compléter la grille de sélection afin de s'auto-évaluer. Cette nouvelle modalité permet à la fois au porteur de connaître précisément sur quelle base sont évalués les projets et leur permet également d'affiner leur argumentaire face à ces critères de sélection. Ces éléments peuvent permettre également au comité technique de revoir la note proposée avec la prise en compte des éléments cités par le porteur de projet.

On remarque que les notations proposées par le comité technique et celles des porteurs de projets sont assez proches. Néanmoins, bien souvent, le comité technique est plus sévère sur la notation que le porteur du projet. Pour 5 dossiers, les notations du comité technique et du porteur de projet sont les mêmes, pour 4 projets la notation du comité technique est plus favorable (+ 1 à 2 points), et pour 8 dossiers le comité technique a été plus sévère (- 1 à 4 points).

Vos avis concernant l'utilité de l'outil de sélection

L'intégralité des personnes interrogées via le questionnaire affirme que la grille de sélection les aide à se positionner par rapport aux projets et à en dégager la plus-value. Une large majorité ne souhaite pas la faire évoluer, néanmoins 4 répondants seraient tentés par le fait d'ajouter ou de supprimer certains critères. Pour donner quelques exemples, certains pensent que la grille est très axée sur des éléments environnementaux et ne met pas assez en valeur les projets de valorisation du patrimoine, d'autres regrettent que les résultats concrets des projets ne soient pas évalués. Enfin, certains s'interrogent sur le fait de mesurer le caractère collectif du bénéficiaire ou que le projet soit multi filière.

Concernant la notation et notamment l'application d'une note minimale au projet afin qu'il soit sélectionné les avis sont plus nuancés. 41% des répondants affirment qu'il serait nécessaire d'appliquer une notation minimale éliminatoire, un interrogé propose 12 sur 20 tandis qu'un second 16 sur 20. Pour rappel aucun projet n'a reçu aujourd'hui une telle note.

Il faut ajouter que si une notation éliminatoire devait être mise en place cela impliquerait aux membres du GALPA d'effectuer cette notation en comité car le GALPA est bien le seul organe décisionnel.

L'articulation entre comité technique et le GALPA

Les interrogés sont unanimes sur la répartition des compétences entre les membres techniques et les membres votants et approuvent cette articulation. Pour près de 90% des répondants l'avis du comité technique les aide à se positionner par rapport au projet et ce sont les commentaires et remarques du comité technique plutôt que la notation qui les aide. 94% de l'échantillon d'interrogés ne souhaitent pas que ce soit les membres du GALPA qui procèdent à la notation.

La communication dédiée au GALPA

Le territoire Îles et Estuaires Charentais bénéficie d'un ETP pour effectuer l'animation et la gestion du GALPA, c'est un minimum exigé par la Région pour mener à bien la mission. Ce temps s'organise entre la gestion administrative des dossiers à chacune des étapes mais doit également permettre des temps d'animation sur l'émergence des dossiers, leur suivis et une veille thématique permettant une mise en réseau des acteurs et des connaissances liées aux thématiques du GALPA. La communication sur les projets et leurs résultats font également partie de cette mission d'animation.

La communication autour de l'activité du GALPA

Différents outils de communication ont été mis en place dans le courant de l'année 2023 afin de rendre plus visible le GALPA. Cette démarche a été coordonnée à l'échelle du territoire Îles et Estuaires Charentais et du dispositif Interfonds, aussi des outils communs ont été développés.

Tout d'abord des outils matériels de communication ont été créés, il s'agit de deux oriflammes et de trois kakémonos (un pour le territoire, un second décrivant la stratégie du GAL et un dernier dédié à la stratégie du GALPA). Ces outils sont principalement utilisés lors des réunions GAL et GALPA.

Ils sont complétés par des outils numériques et notamment un site internet présentant le dispositif. Le site est mis à jour à chaque réunion du GALPA et l'ensemble des documents supports y sont téléchargeables (compte-rendu des réunions et présentations, tableaux des projets sélectionnés). Le site internet a été complété en 2025 par une cartographie des projets permettant de valoriser les projets sélectionnés sous un autre format. Cette cartographie permet de disposer d'un descriptif des projets, de leur calendrier d'exécution, de leurs résultats et d'un lien de téléchargement des livrables.

Les outils de communication en ligne paraissent bien fonctionner, ils permettent notamment aux porteurs de projets de disposer du contact de l'animatrice du GALPA lorsqu'ils recherchent des informations sur l'éligibilité d'un projet.

Vos avis concernant la communication dédiée au GALPA

En tant que membres du comité vous visitez assez peu le site internet, 50% des répondants au questionnaire affirment l'avoir visité et notamment pour disposer d'informations relatives au DLAL ou par simple curiosité. Les informations recherchées ont été trouvées.

70% des répondants aux questionnaire pensent qu'il faudrait davantage communiquer sur le programme et les actions soutenues notamment par le biais de la presse écrite ou l'animation de journées thématiques comme un forum des projets. Ce type d'action est prévu pour l'année 2026, en effet, différents projets pluriannuels disposent désormais de premiers résultats et il va être possible de les valoriser et de croiser les informations des projets. Un forum des projets avait été organisé lors de la précédente programmation et ce temps d'échange et commun avec le GALPA La Rochelle-Ré-Aunis avait été apprécié.

Les animations thématiques

La mise en place du GALPA étant effective il a été possible d'organiser des journées d'animation thématiques.

En 2025 ont été proposées deux matinées consacrées à la résilience et à l'adaptation des filières bleues face aux changements climatiques. Ces deux matinées ont permis de regrouper plus d'une quarantaine de personnes sur ces deux temps d'échanges et de proposer une réflexion collective aux membres du GALPA, aux personnes associées et à un ensemble d'acteurs du territoire. Ces matinées se sont organisées autour d'une part, de présentation d'intervenants sollicités puis, d'un travail en ateliers. Les échanges ont été très constructifs et riches, les structures présentes étaient diverses ce qui a amené le croisement des perceptions de chacun sur ces éléments. Plusieurs idées de projets ont émergé lors de ces discussions et certains projets sont d'ores et déjà en construction.

Vos avis concernant les animations thématiques

59% des répondants au questionnaire souhaiteraient participer à des réunions non ciblées sur la sélection des projets et notamment des réunions sur des thématiques ciblées (actions transversales économie bleue, biodiversité, environnement et restauration des milieux). Certains répondants souhaiteraient également échanger avec d'autres GALPA pour travailler sur des thématiques communes. Enfin, des visites de projets seraient également appréciées.

Conclusion et axes d'évolution

- Une procédure de sélection adaptée ? Des rôles bien définis entre les instances ?

Au vu des réponses collectées via le questionnaire, les membres du GALPA interrogés font bien la distinction entre le comité technique et le comité de sélection. Les rôles des deux instances sont bien définis et les membres votants ne souhaitent pas directement effectuer la notation des projets en instance.

- Les outils qui encadrent le GALPA permettent son opérationnalité ?

La grille de sélection pourrait être améliorée et certains critères revus. Il est possible d'engager un travail technique avec les membres du GALPA le souhaitant. Néanmoins il faut trouver un équilibre entre le fait de revoir l'outil et son rôle pour la sélection des projets. Comme dit plus haut, cette grille représente une aide à la décision et la notation n'a pas de caractère éliminatoire, c'est une aide au débat. Seuls les trois critères d'éligibilité sont décisifs.

La mise en place d'une note éliminatoire induirait que ce soit les membres du GALPA qui effectuent la notation en comité. Le comité technique restant un organe non décisionnel.

- Une notation qui reflète des projets s'inscrivant dans la stratégie ?

Au vu de la corrélation entre les projets, leur montant et la notation attribuée, on peut estimer que l'outil fonctionne plutôt assez bien. En complément, il pourrait être envisagé de faire un suivi plus fin des résultats des projets afin de disposer de critères de suivi et de disposer d'information sur la plus-value des projets pour le territoire. Ici l'outil de la grille est exclusivement pensé pour la sélection du projet et non son suivi.

- Une communication adaptée et permettant l'émergence des projets ?

La communication mise en œuvre paraît servir les principaux besoins. L'animatrice est régulièrement contactée via les informations trouvées sur internet. La diffusion des résultats des projets et la vie du GALPA pourraient être accentués notamment par la mise en place de réseaux sociaux ou de newsletters, certains GALPA nationaux utilisent ces outils de communication qui sont en effet appréciés.

Enfin, concernant les animations thématiques, il sera question en 2026 d'organiser un forum des projets, une matinée ou une journée sera proposée aux membres du GALPA, personnes associées et acteurs du territoire afin de valoriser les résultats des projets en cours ou clôturés.

La plus-value du GALPA et sa poursuite sur et pour le territoire

Questions évaluatives

- La mise en œuvre du GALPA sur le territoire représente-t-il une plus-value ?
- Quelles sont les principales difficultés dans sa mise en œuvre ?
- Quelles suites pour le GALPA Îles et Estuaires Charentais ?

Prérequis

Le territoire est investi dans les fonds territoriaux DLAL depuis l'axe 4 du FEP soit depuis 2007. Dans un premier temps à l'échelle du territoire Marennes-Oléron et depuis cette dernière programmation à l'échelle d'un territoire plus étendu appelé Îles et Estuaires Charentais regroupant quatre collectivités (CARO, CARA, CCIO et CCBM). Cela fait donc quasiment 20 ans que les acteurs locaux et les filières sont acculturés à ces dispositifs et disposent d'une ingénierie dédiée.

Les programmations successives ont évolué à la fois sur le fond des dispositifs mais aussi sur la forme et les règles de gestion associées. Les fonds européens et notamment le FEAMPA sont des fonds très contrôlés qui demandent des montages administratifs et financiers robustes. Avec cette programmation, l'ouverture du fonds DLAL FEAMPA à l'économie bleue durable a été la principale révolution.

Vos avis sur la plus-value du dispositif sur le territoire

Pour les acteurs interrogés, la plus-value du DLAL pour le territoire est multiple. C'est tout d'abord l'accompagnement de projets dont l'intérêt est reconnu comme étant collectif pour le territoire, l'accompagnement des filières locales avec des projets impactants et souvent un effet levier de ces fonds qui permettent que ces projets voient le jour. C'est aussi la mise en place d'un réseau d'acteurs qui permet des temps de dialogues et d'échanges. C'est une instance à taille humaine avec des règles administratives et financières contraignantes. Enfin, certains soulignent que c'est un dispositif avec de l'ingénierie qui permet aux projets d'aboutir par le biais de l'accompagnement.

Vos avis sur les points positifs et négatifs du dispositif

Le premier point fort du GALPA cité par les interrogés est l'opérationnalité et le dynamisme du GALPA dans son animation et sa structuration. Le second est la diversité des projets qui sont présentés et le soutien aux projets privés et de filières. L'approche partenariale et la mise en réseau des acteurs est également soulignée ainsi que la composition du GALPA, un groupe d'acteurs diversifié qui permet le croisement d'une pluralité d'opinions. Enfin, le budget et le fait que les projets soient accompagnés à 80% est également cité.

Concernant les points faibles, les difficultés administratives et financières du dispositif sont les citations qui ressortent en premier, l'approche multi filière systématique et l'avance de trésorerie, qui sont des difficultés connues de ces fonds, sont souvent soulevées. Certains regrettent la sélection de projets peu structurants pour le territoire avec une faible vision prospective, des projets à trop court terme. Rejoignant les modalités de vote certains interrogés soulignent certaines tensions ou sympathies qui viendraient influencer la prise de décision.

Pour les membres ayant connus les dispositifs précédents, les évolutions positives résident dans le fait que le circuit de gestion ait été allégé (plus qu'un seul passage en comité, suppression de l'avis d'opportunité). Le périmètre du GALPA agrandi est également un point positif cité.

Concernant les aspects négatifs, la complexification des règles de gestion, l'approche multi filière et l'ouverture à la thématique croissance bleue sont les trois items les plus cités.

Les délais d'instruction et les difficultés administratives du montage des dossiers

Les difficultés administratives et financières relatives au montage des dossiers sont bien connues des membres du GALPA et souvent soulignées lors des réunions. Des courriers ont été formalisés en ce sens auprès du service pêche et aquaculture de la Région Nouvelle-Aquitaine. Tout le rôle du GALPA est bien d'accompagner des projets en lien avec les enjeux locaux et le développement des filières et tout en étant en adéquation avec les règles régionales et le dispositif FEAMPA européen. Ce sont bien ces doubles contraintes qui complexifient le montage des dossiers mais il faut souligner que la Région, qui apporte de façon systématique 40% de co-financement sur l'ensemble des projets, permet indéniablement une facilitation et une réussite financière des dossiers. Il faut souligner que toutes les régions n'apportent pas ce co-financement et que de nombreux GALPA doivent aller chercher cette contrepartie financière.

L'anticipation du dépôt des dossiers est primordiale pour absorber les délais de montage et d'instruction des dossiers, on note en moyenne un an entre le dépôt de la fiche projet, tout premier document réglementaire du dossier, et son passage en commission permanente régionale qui déclenche le conventionnement du projet et sa sélection définitive. Un suivi rigoureux et dynamique des dossiers permet également de répondre au mieux et rapidement aux éléments complémentaires demandés par la Région. Enfin, une connaissance des règles d'instruction permet également de fluidifier le montage des dossiers.

La suite de la programmation du DLAL FEAMPA 2021 - 2027

La Commission Européenne engage la définition de son cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034 et les premières négociations pour la construction des futurs fonds européens sont en discussion. L'objectif est clairement de simplifier et de regrouper les politiques européennes au sein de Plan de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR). Chacun de ces PPNR sont définis ensuite nationalement. Il y a une volonté forte de disposer de plans uniques et multifonds regroupant différents fonds européens aujourd'hui sectorisés. Le développement local dédié au FEAMPA n'est qu'une ligne budgétaire minime dans cette organisation et il est nécessaire dès à présent de défendre ces dispositifs. Un courrier adressé au Premier Ministre et aux ministères concernés a été formalisé avec 22 GALPA nationaux et envoyé conjointement afin de défendre le FEAMPA et son dispositif local.

Tous les acteurs interrogés sont favorables à la poursuite de ce dispositif et de cette dynamique.

Conclusion et axes d'évolution

- La mise en œuvre du GALPA sur le territoire représente-t-il une plus-value ?

La mise en œuvre de fonds territorialisés sur un territoire apporte indéniablement un dynamisme pour les filières. L'expérience des programmations précédentes entraîne forcément une habitude de travail commune et la structuration d'un réseau d'acteurs complémentaires œuvrant pour le développement du territoire.

- Quelles sont les principales difficultés dans sa mise en œuvre ?

Les fonds DLAL FEAMPA sont des dispositifs contraignants et dont le circuit de gestion est long, néanmoins on constate que des projets collectifs et en faveur des filières et du territoire se réalisent. L'ingénierie locale associée à ces fonds est appréciée et permet un accompagnement des porteurs et la réussite des projets. Enfin, et à nouveau, le co-financement systématique apporté par la Région Nouvelle-Aquitaine permet indéniablement l'émergence et la réalisation des projets.

- Quelles suites pour le GALPA Îles et Estuaires Charentais ?

Comme évoqué précédemment, les discussions et les contributions en faveur de la future programmation sont en cours. Il est nécessaire de rester vigilant à ces échanges aux différentes échelles de dialogue afin de faire perdurer les fonds territorialisés en faveur de la pêche et de l'aquaculture. Les réseaux des GALPA qu'ils

soient régionaux, nationaux ou européens s'organisent activement afin de faire remonter leurs volontés et de défendre ces dispositifs et leur plus-value pour les territoires.

Conclusion

La stratégie = fiche action = la convention

Au 31 décembre 2025, 17 projets ont été sélectionnés par le GALPA Îles et Estuaires Charentais pour un montant FEAMPA de 518 170,07€ soit 52% de maquette du GALPA. Il existe une bonne dynamique de sélection et l'ouverture de cette programmation à l'économie bleue durable paraît aujourd'hui bien intégrée par les acteurs. En effet, cette thématique apparaissait déjà lors de la précédente programmation au sein de certains dossiers, cette pleine intégration est aujourd'hui bénéfique et ne freine pas le fait que les projets viennent directement servir les intérêts des filières pêche et aquaculture (pour rappel, les projets des organisations conchylicoles mobilisent le plus de fonds engagés).

Les dossiers sélectionnés sont très diversifiés que ce soit en termes de porteurs, de montants engagés ou d'objectifs. Les projets R&D sont les plus représentés, ils viennent servir directement les aspects d'innovation et d'expérimentation qui d'une part répondent pleinement aux enjeux d'évolution et d'adaptation des filières sur le territoire et d'autre part aux objectifs cibles des projets accompagnés par le DLAL.

La stratégie du GALPA construite sur une dynamique de grande ouverture et sans contrainte d'éligibilité a permis d'accompagner aujourd'hui des projets qui correspondent aux attentes, besoins et enjeux des filières et du territoire.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique de consommation et d'inciter le dépôt des projets. On constate un déséquilibre de consommation entre les deux principales fiches-actions, la seconde étant moins sollicitée. Fin 2025, ont été organisées des journées d'échange thématiques sur l'adaptation et la résilience des filières bleues face aux effets du changement climatique afin de dynamiser la consommation de cette fiche-action. De plus la troisième fiche-action, coopération, n'est quant à elle pas du tout consommée, un transfert de maquette vers des fiches-actions plus sollicitées sera envisagée lors des prochains GALPA.

Aussi, différents outils pourraient être mobilisés pour dynamiser le dépôt des dossiers. La sélection des dossiers ne s'est faite jusqu'à présent qu'au fil de l'eau, on pourrait imaginer la publication d'un appel à projet ciblé sur certaines thématiques structurantes pour les filières et le territoire pour faire émerger certains projets. Les mesures restrictives ne paraissent pas en adéquation avec les objectifs de consommation (appliquer un montant plancher ou plafond aux projets présentés, variation du taux d'aides publiques en fonction de la notation des projets, écarter certaines dépenses ou bénéficiaires éligibles, exclusion d'une certaine typologie de projets), néanmoins elles pourraient être interrogées. Il faut garder à l'esprit que les projets devront être sélectionnés au plus tard à l'été 2027 pour respecter la date butoir de la fin des conventionnements au 31 décembre 2027, aussi en appliquant un retroplanning il ne reste que quatre GALPA potentiels pour consommer l'enveloppe restante (juin 2026, octobre 2026, février 2027 et juin 2027).

Le fonctionnement = le règlement intérieur = la gouvernance

La gouvernance du GALPA a été contrainte par certaines règles afin de respecter une bonne représentativité des structures du territoire. Néanmoins la composition paraît aujourd'hui être représentative des filières et des acteurs du territoire tout en étant à taille humaine. Le GALPA fonctionne bien et est opérationnel, on pourrait regretter le fait que trop peu de femmes y siègent.

Il y a une très bonne réactivité des membres s'ils ne se sentent pas assez disponibles pour participer aux réunions et la mobilisation est très forte à chacune des réunions ce qui permet d'atteindre le double quorum de façon systématique. On ressent un réel intérêt à participer aux réunions, à venir débattre des projets présentés.

Le déroulé et l'organisation fonctionnelle des GALPA convient aux membres votants, les documents distribués sont utiles et la présence des porteurs de projets appréciée. Les informations communiquées permettent une bonne maîtrise des règles de ce fonds européen territorialisé. L'acculturation des membres est forte, les habitudes de travail acquises depuis l'axe 4 du FEP (2007) ont permis une bonne appropriation du dispositif.

Le GALPA joue pleinement son rôle d'instance de mise en réseau d'acteurs, de compétences et d'idées. Les échanges sont constructifs.

L'objectif est bien sûr de faire perdurer cette dynamique, deux points pourraient cependant être interrogés. D'une part les modalités de vote pourraient être revues. Dans certains cas un vote à bulletin secret pourrait être proposé. De plus, afin que chacun dispose d'une liberté d'expression, il pourrait être imaginé que l'animatrice compile en amont de la réunion les questions aux porteurs de projet afin d'anonymiser les questionnements soulevés.

La sélection = les outils = grille de sélection, critères et communication

La grille de sélection a été construite sur la base des trois critères d'éligibilité des projets et des critères supplémentaires d'aide à la décision venant répondre aux obligations du DLAL et du FEAMPA. Le critère multi filière est aujourd'hui celui qui est le plus contraignant et qui représente la ligne de partage avec les autres objectifs stratégiques régionaux.

Cet outil de sélection paraît répondre aux critères attendus pour atteindre les objectifs de la stratégie. Les projets cités comme étant structurants et emblématiques de la programmation ont obtenu des notations élevées et les montants engagés sont également corrélés avec ces notations. On peut donc penser que la grille et ses critères répondent aux objectifs attendus de la stratégie et aux objectifs du DLAL FEAMPA. Enfin, il est souligné que la grille représente une aide à la décision pour les membres du GALPA et leur permet notamment de se positionner par rapport au projet.

L'instauration d'une note minimale à atteindre pour que le dossier soit sélectionné pourrait être un élément à réinterroger. Néanmoins ce travail ne pourrait plus être proposé par le comité technique qui n'a pas le pouvoir de décision. La notation devra dans ce cas être faite par le GALPA. Néanmoins, la distinction des rôles entre les deux comités paraît être appréciée.

Les outils de communication mis en place répondent au besoin et notamment au fait de trouver un contact pour les porteurs de projets souhaitant déposer un projet ou disposer d'information sur l'éligibilité d'un dossier. Enfin, les années 2026 et 2027 pourront permettre une meilleure diffusion des résultats des projets avec la mise en place d'une journée thématique, un forum des projets valorisant la plus-value du DLAL sur le territoire.

La plus-value du GALPA et sa poursuite sur et pour le territoire

Le dispositif DLAL FEAMPA est aujourd'hui approprié par les acteurs du territoire et permet d'accompagner des projets structurants locaux et de soutenir les filières présentes. L'ingénierie qui y est

associée est un facteur de réussite pour l'émergence, la poursuite et la réalisation des projets de tous types de structures.

La mise en réseau des acteurs du territoire est également une plus-value reconnue et indéniable du dispositif. Le GALPA est un groupe d'acteurs au service du développement de la zone littorale et des activités de l'économie bleue s'y déroulant.

Ces fonds, très contrôlés, demandent des montages administratifs et financiers robustes qui soulèvent souvent de vraies difficultés pour la faisabilité du projet. Sont souvent mises en exergue des divergences de perceptions entre les volontés locales et leurs inscriptions dans les cadres réglementaires et juridiques régionaux, nationaux et européens. L'ouverture du dispositif à la croissance bleue sous cette programmation a apporté une réelle ambiguïté pour les acteurs locaux sur la finalité même du programme. Le critère multi filière imposé régionalement et faisant la ligne de partage avec les autres priorités FEAMPA régionales est, avec le recul, le plus contraignant et a exclu certains projets innovants sectoriels mais bénéfiques pour le territoire. À nouveau, tout l'exercice du GALPA est de se positionner entre les enjeux locaux et les directives des autres échelles réglementaires. L'ingénierie est une plus-value du dispositif tant au niveau de la connaissance du réseau d'acteurs, du territoire et des règles applicables en termes de montage de dossiers.

Dans le cadre des réflexions sur la future programmation, il est aujourd'hui primordial de mettre en lumière la plus-value apportée par les GALPA sur les territoires auprès des pouvoirs nationaux et européens. Ces échanges sont en cours et l'évaluation proposée ici doit permettre de mettre en lumière ce réseau d'acteurs, les projets soutenus et leurs retombées sur les territoires et pour les filières de l'économie bleue durable.